

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff » :

Zones Spéciales de Conservation FR4100244 – Moselle / FR4202003 – Bas-Rhin

Document validé par le comité de pilotage commun réuni le 16/02/2015 à Sarre-Union



TOME 3/3 : RECUEIL ADMINISTRATIF 16/02/2015

Calendrier des réunions et événements

Les documents figurant dans ce recueil administratif apparaissent chronologiquement.

Départ-ements	Date	Évènement ou réunion	Document / remarque
57-67	31/01/2008	Arrêté ministériel fixant le préfet coordonnateur pour le site d'importance communautaire « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch – marais de Francaltroff » (FR4100244) dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle.	Arrêté
67	17/03/2008	Arrêté ministériel de désignation de la ZSC FR4202003 (Bas-Rhin)	Arrêté
57	27/05/2009	Arrêté ministériel de désignation de la ZSC FR4100244 (Moselle)	Arrêté
57	22/09/2009	Arrêté préfectoral portant désignation du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100244 (Moselle)	Arrêté
57	/	Formulaire standard de données du site FR4100244 (Moselle)	FSD
57	03/11/2009	1 ^{er} Comité de pilotage mosellan	CR
67	22/10/2010	Arrêté préfectoral portant désignation du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4202003 (Bas-Rhin)	Arrêté
67	/	Formulaire standard de données du site FR4202003 (Bas-Rhin)	FSD
67	26/10/2010	1 ^{er} Comité de pilotage bas-rhinois	CR
57-67	26/06/2012	1 ^{er} Comité de suivi « rédaction DOCOB » à Sarre-Union	/
57-67	15/10/2012	1 ^{er} Comité de pilotage commun	CR
57-67	04/12/2012	Réunion publique d'information sur Natura 2000 à Sarre-Union	/
57-67	10/12/2012	Réunion agricole d'information sur Natura 2000 à Sarre-Union	/
57-67	24/02/2014	2 ^e Comité de suivi « rédaction DOCOB » à Sarre-Union	/
57-67	26/08/2014	3 ^e Comité de suivi « rédaction DOCOB » à Metz	/
57	16/09/2014	Commission régionale agro-environnementale et climatique à Metz (décision sur les priorités sur les PAEC déposés dont celui du site Natura 2000 en objet)	CR
57-67	14/11/2014	2 ^e Comité de pilotage commun	CR
67	14/01/2015	Groupe de travail agricole réuni à Sarre-Union (partie Sarre et Isch) au sujet du montage des MAEC	CR
57	14/01/2015	Groupe de travail agricole réuni au Val-de-Guéblange (partie Albe) au sujet du montage des MAEC	CR
57-67	16/01/2015	4 ^e Comité de suivi « rédaction DOCOB » à Sarre-Union	/
57-67	16/02/2015	3 ^e Comité de pilotage commun	CR

Calendrier des rencontres avec les communes

Dans le cadre du diagnostic socio-économique, Claudia CARIDI du CEN Lorraine a réalisé des entretiens avec les représentants des communes d'octobre à novembre 2012. Ces réunions ont permis de compléter l'étude bibliographique (documents papier et internet). La liste est présentée par département et par ordre chronologique.

Départ-ements	Dates	Communes	Représentants / remarques
MOSELLE			
57	19/10/2012	VECKERSVILLER	M. UNTEREINER
57	23/10/2012	SARRALBE	M. HOELLINGER (DGS), M. SCHMITT (prsdt du syndicat intercommunal des eaux de la région de Sarralbe), M. LUCAS (ONF)
57	24/10/2012	FRANCALTROFF	M. BINTZ (maire), M. WAHL (1 ^{er} adjt), M. DINER (conseiller municipal), M. RITZ (ONF), M. BORDONNE (locataire de chasse)
57	25/10/2012	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	M. BECKER (1er adjt), M. RISSE (excusé)
57	25/10/2012	HELLIMER	M. HAVEN, M. CLÉMENT (1er adjt)
57	25/10/2012	HILSPRICH	M. GILLET
57	25/10/2012	KAPPELKINGER	M. B. POTIÉ (maire), M. R. POTIER (adjt), M. KIRSCHVING (adjt)
57	25/10/2012	NELLING	M. CLÉMENT (maire et prsdt du syndicat des eaux)
57	06/11/2012	HAZEMBOURG	M. SCHWARTZ (maire), M. POTIER (adjt), M. REYMANN (adjt)
57	06/11/2012	INSMING	M. ZIEGER (conseiller municipal), M. PATTAR excusé
57	06/11/2012	LE VAL DE GUEBLANGE	M. KREB (maire), Mme GOETZ (adjte)
57	16/11/2012	ERSTROFF	M. BELVOIX (maire), M. ZIMMERMANN (1er adjt)
57	21/11/2012	LENING	M. ERNST (maire), M. LEROY (1er adjoint)

57	21/11/2012	PETIT-TENQUIN	M. MULLER
57	-	RÉNING (hors COPIL)	N'ont pas souhaité être rencontrés même si dans le périmètre mais actuellement pas dans le COPIL
57	-	WILLERWALD (dans COPIL mais hors périmètre)	Pas rencontré car hors périmètre mais dans la liste du COPIL
BAS-RHIN			
67	19/10/2012	SIEWILLER	M. BURR
67	22/10/2012	WEYER	M. STOLK
67	23/10/2012	BISSERT	M. SCHORUNG
67	23/10/2012	HARSKIRCHEN	M. SCHAEFFER
67	23/10/2012	SCHOPPERTEN	M. RUFFENACH
67	26/11/2012	KESKASTEL	M. FEUERSTOSS (maire)
67	26/11/2012	SARRE-UNION	M. SÉNÉ (maire et prsdt de la CCPSU), Mme MOSER (technicienne)

**Arrêté du 31 janvier 2008 portant désignation du
préfet coordonnateur pour le site d'importance
communautaire « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de
l'Isch - marais de Francaltroff » (*Moselle et Bas-Rhin*)**

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 31 janvier 2008 portant désignation du préfet coordonnateur pour le site d'importance communautaire « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff »

NOR : DEVN0772628A

Le Premier ministre,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69 ;

Vu la décision de la Commission européenne en date du 7 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, la liste des sites d'importance communautaire pour la zone biogéographique continentale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le préfet de la Moselle est désigné préfet coordonnateur pour le site d'importance communautaire « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff » (FR 4100244) dans les départements suivants :

- Bas-Rhin ;
- Moselle.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 2008.

Pour le Premier ministre et par délégation :

Le secrétaire général du Gouvernement,

SERGE LASVIGNES

**Arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site
Natura 2000 vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch,
le marais du Francaltroff, *Bas-Rhin* (zone spéciale de
conservation)**

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais du Francaltroff, Bas-Rhin (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN0803178A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 13 novembre 2007 modifiée arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais du Francaltroff, Bas-Rhin » (zone spéciale de conservation FR 4202003) l'espace délimité sur la carte d'assemblage ainsi que sur les deux cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Bas-Rhin : Bissert, Harskirchen, Keskastel, Sarre-Union, Schopperten, Siewiller, Weyer.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais du Francaltroff, Bas-Rhin figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Bas-Rhin, à la direction régionale de l'environnement d'Alsace, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
du développement et de l'aménagement durables,*
JEAN-LOUIS BORLOO

*La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

**Arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site
Natura 2000 vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch,
le marais du Francaltroff, Moselle (zone spéciale de
conservation)**

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN0907855A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff » (zone spéciale de conservation FR 4100244) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 ainsi que sur les quatre cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Moselle : Diffembach-lès-Hellimer, Erstroff, Francaltroff, Hazembourg, Hellimer, Hilsprich, Insming, Kappelking, Léning, Nelling, Petit-Tenquin, Sarralbe, Le Val-de-Guéblange, Veckersviller, Willerwald.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Moselle, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Lorraine ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Art. 3. – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mai 2009.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,*

JEAN-LOUIS BORLOO

*La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie,*
CHANTAL JOUANNO

Arrêté du 22 septembre 2009 portant désignation du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100244 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff» *Moselle*

**Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Zone de Défense Est**

**Préfet de la Moselle
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU la directive n° 79/409/CEE du conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
VU la directive n° 92/43/CEE du conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
VU le code de l'environnement, notamment le chapitre IV du titre Ier du livre IV ;
VU la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;
VU l'arrêté du 31 janvier 2008 portant désignation du préfet coordonnateur pour le Site d'Importance Communautaire « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff » ;
VU l'arrêté ministériel du 27 mai 2009, portant désignation de la Zone Spéciale de Conservation FR4100244 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff » ;
VU l'arrêté préfectoral DRCLAJ-2009-39 du 28 juillet 2009 portant délégation de signature en faveur de M. Jean-Francis TREFFEL, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
VU la décision du 7 décembre 2004 de la Commission européenne arrêtant la liste des Sites d'Importance Communautaire pour la région biogéographique continentale ;
VU l'avis du directeur régional de l'environnement de Lorraine ;
SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

A R R E T E :

Article 1er.- Il est créé un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100244 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff ».

Article 2.- Le comité de pilotage est composé ainsi qu'il suit :

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

- le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant,
- le Président du Conseil Général de Moselle ou son représentant,
- le Président de la Communauté de Communes du Centre mosellan,
- le Président de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs,
- le Président de la Communauté de Communes du Saulnois,
- le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ou son représentant,
- le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fenétrange ou son représentant,
- le Président du Pays de Sarreguemines Bitché Sarralbe
- le Maire de la commune de DIFFEMBACH-LES-HELLIMER ou son représentant,
- le Maire de la commune d'ERSTROFF ou son représentant,
- le Maire de la commune de FRANCAITROFF ou son représentant,
- le Maire de la commune de HAZEMBOURG ou son représentant,
- le Maire de la commune de HELLIMER ou son représentant,
- le Maire de la commune de HILSPRICH ou son représentant,
- le Maire de la commune d'INSMING ou son représentant,
- le Maire de la commune de KAPPELKINGER ou son représentant,
- le Maire de la commune de LE VAL-DE-GUEBLANGE ou son représentant,
- le Maire de la commune de LENING ou son représentant,
- le Maire de la commune de NELLING ou son représentant,
- le Maire de la commune de PETIT-TENQUIN ou son représentant,
- le Maire de la commune de SARRALBE ou son représentant,
- le Maire de la commune de VECKERSVILLER ou son représentant,
- le Maire de la commune de WILLERWALD ou son représentant,

Représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

- le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle ou son représentant,
- le Président de l'ADASEA de Moselle ou son représentant,
- le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Moselle ou son représentant,
- le Président des Jeunes Agriculteurs de Moselle ou son représentant,
- le Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle ou son représentant,
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace ou son représentant,
- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle ou son représentant,
- le Président de la Fédération de Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant,
- le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens ou son représentant,
- le Président du Groupement d'Etudes et de Conservation de la Nature en Lorraine ou son représentant,
- le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif

- le Préfet de la Moselle ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Moselle ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Équipement de Moselle ou son représentant,
- le Directeur de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine ou son représentant,
- le Directeur de la Délégation Inter-régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou son représentant.

Article 3.- Le Préfet de la Moselle convoque et préside la première réunion du comité de pilotage Natura 2000.

A cette occasion, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent, parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

A défaut, la présidence du comité est assurée par le préfet de la Moselle.

Ces désignations interviennent initialement pour la durée d'élaboration du document d'objectifs puis, une fois celui-ci approuvé, pour des périodes de trois ans renouvelables.

Article 4.- Le comité de pilotage peut établir un règlement intérieur à la demande de plus de la moitié de ses membres.

Article 5.- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6.- Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, la sous-préfète de SARREGUEMINES et le directeur régional de l'environnement de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- qui sera transmis pour information à la sous-préfète de FORBACH, au sous-préfet de SARREBOURG et au sous-préfet de CHATEAU-SALINS,
- qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux membres du comité de pilotage désignés à l'article 2.

**Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Jean-Francis TREFFEL**

Formulaire standard de données pour la ZSC FR4100244 (Moselle)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4100244 - Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10
7. CARTE DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR4100244	1.3 Appellation du site Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff
1.4 Date de compilation 30/09/2000	1.5 Date d'actualisation 30/11/2006	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr



en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 26/01/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020776730

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,88722°

Latitude : 48,97194°

2.2 Superficie totale

970 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
57	Moselle	100

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
57232	FRANCALTROFF
57267	VAL-DE-GUEBLANGE (LE)
57346	INSMING
57497	NELLING
57311	HELLIMER
57325	HILSPRICH
57536	PETIT-TENQUIN
57703	VECKERSVILLER
57178	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER
57198	ERSTROFF



57308	HAZEMBOURG
57394	LENING
57628	SARRALBE
57357	KAPPELKINGER
57746	WILLERWALD

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	NP	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
						Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculus fluitans et du Callitriche-Batrachion</i>			4,85 (,5 %)			C	C	B	B
3270 <i>Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidens p.p.</i>			1,26 (,13 %)			C	C	B	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinia caerulea)</i>			4,95 (,51 %)			C	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin</i>			4,85 (,5 %)			C	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>			48,5 (5 %)			A	C	B	B
7110 <i>Tourbières hautes actives</i>	X		,1 (,01 %)			B	C	A	B
7140 <i>Tourbières de transition et tremblantes</i>			,1 (,01 %)			B	C	A	B
7210 <i>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae</i>	X		,1 (,01 %)			C	C	A	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X		19,4 (2 %)			C	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **NP** : Habitat n'existant plus sur le site.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce				Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1014	Vertigo angustior		p	6	10	i	P		C	C	A	C
I	1044	Coenagrion mercuriale		p	101	200	i	P		C	C	C	C
I	1060	Lycaena dispar		p	6	10	i	P		C	C	B	C
I	1061	Maculinea nausithous		p	51	100	i	P		C	B	B	C

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- NP** : Espèce n'étant plus présente sur le site.
- Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce				Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
				Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Salamandra salamandra				i	P			X		X	
A		Bufo bufo				i	P			X		X	
A		Rana lessonae				i	P	X					X
B		Numenius arquata		8	15	p	P			X		X	



B		Athene noctua		1	5	p	P			X			
B		Jynx torquilla		5	10	p	P			X		X	
B		Saxicola rubetra		15	20	p	P			X		X	
I		Proserpinus proserpina				i	P	X		X		X	
M		Felis silvestris				i	P	X		X		X	
P		Alopecurus rendlei				i	P						X
P		Aster tripolium				i	P						X
P		Blysmus compressus				i	P						X
P		Carex elata				i	P						X
P		Carex limosa				i	P						X
P		Cladium mariscus				i	P						X
P		Epipactis palustris				i	P			X			
P		Eriophorum latifolium				i	P						X
P		Eriophorum vaginatum				i	P						X
P		Euphorbia palustris				i	P						X
P		Hordeum secalinum				i	P						X
P		Oenanthe peucedanifolia				i	P						X
P		Oenanthe silaifolia				i	P						X
P		Ophioglossum vulgatum				i	P						X
P		Pedicularis palustris				i	P						X
P		Polygonum bistorta				i	P						X
P		Puccinellia distans				i	P						X
P		Ranunculus sardous				i	P						X



P		Sanguisorba officinalis				i	P						X
P		Scabiosa pratensis				i	P						X
P		Stellaria palustris				i	P						X
P		Thalictrum flavum				i	P						X
P		Carex buxbaumii subsp. hartmannii				i	P						X
P		Eriophorum angustifolium				i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **NP** : Espèce n'étant plus présente sur le site.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2%
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	7%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	51%
N14 : Prairies améliorées	15%
N15 : Autres terres arables	5%
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	20%
Total	100%

Autres caractéristiques du site

Le lit majeur de la Sarre repose sur une marne imperméable du Keuper recouverte de dépôts alluvionnaires gréseux récents provenant des Vosges.

L'Albe prend elle sa source sur des plateaux calcaires.

Les couches les plus profondes contiennent du sel qui a fait l'objet d'une exploitation jusque vers le milieu de ce siècle (secteur de Salzbronn).

Vulnérabilité : L'ensemble des habitats remarquables présents sur le site est sous l'étroite dépendance de la combinaison eau/pratiques agricoles.

Les vallées doivent conserver leur caractère inondable ; il est souhaitable d'éviter les perturbations du niveau hydrologique et de la qualité de la nappe.

Une agriculture "traditionnelle" extensive avec prairie de fauche et apports d'intrants limités est la seule capable de conserver la valeur patrimoniale du site. Tant l'abandon des pratiques agricoles que leur intensification conduirait à la disparition des habitats remarquables.

La présence occasionnelle du Courlis cendré et du Râle des genêts nécessite le maintien ou le retour à des fauches tardives ainsi que la conservation d'un ensemble prairial cohérent.

4.2 Qualité et importance

L'intérêt du site est d'être composé d'une mosaïque d'habitats.

La vallée de l'Isch se caractérise également par ses prairies à sanguisorbe qui abritent l'Azuré des paluds.

On trouve également 2 noyaux de population de l'Agrion de Mercure, l'un dans le marais de Léning, l'autre sur la Zelle.

Enfin, les marais de Léning et de Veckersviller hébergent quelques spécimens de Vertigo angustior, soit la plus rare des 2 espèces de Vertigo inscrites en annexe II de la directive Habitats.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I



H	A05.01	Elevage		I
H	A10	Remembrement agricole		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	A04	Pâturage		O
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	L08	Inondation (processus naturels)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

CSL, 2006. Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - Etude des invertébrés préliminaire à la réalisation du Document d'Objectifs Natura 2000

Université de Metz, 2003. Cartographie des habitats et des espèces végétales remarquables et état de conservation des habitats de la zone Natura 2000 de la Sarre - site FR4100244

Plan de gestion du marais de Francaltroff-Léning - CSL

R. SELINGER-LOOTEN, juillet 2000. Déterminisme de la bio-diversité des formations herbacées alluviales du bassin-versant de la Sarre - Phytosciologie, dynamique, fonctionnement et restauration -Thèse - université de Metz

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	2%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
15	Marais de Francaltroff/Erstroff Léning, Eberswinkel	+	2%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- ☒ Non

6.3 Mesures de conservation

7. CARTE DU SITE

Echelle : 1/25000ème

Source : IGN

Détails :

Réunion du comité de pilotage du 3 novembre 2009 à Francaltroff (partie mosellane)

- Lettre d'invitation de la sous-préfète de Sarreguemines
- Compte rendu du COPIL
- Liste des participants

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
SOUS-PRÉFECTURE DE SARREGUEMINES

Bureau des Actions Interministérielles
Affaire suivie par Christine BOUR
☎ 03.87.27.62.65
Mail : christine.bour@moselle.pref.gouv.fr

Le 26 Octobre 2009

La Sous-préfète
A

Voir destinataires in fine

OBJET : Natura 2000
Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - Marais de Francaltroff

Par arrêté ministériel du 27 Mai 2009, le site Natura 2000 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - Marais de Francaltroff » (Zone spéciale de conservation) a été désigné.

La surface concernée est de 970 ha, et regroupe 15 communes, 4 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération, et 1 pays. Le site présente également une partie alsacienne.

Le Préfet de la Moselle a désigné par arrêté du 22 Septembre 2009 les membres du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs de ce site.

Le 22 Octobre 2009, une réunion a été organisée en direction des membres du premier collège, à savoir les collectivités et communes concernées.

Cette réunion avait pour objet de présenter aux élus le dispositif Natura 2000, notamment au travers des dispositions de la loi « Développement des Territoires Ruraux » (DTR). La procédure et le calendrier ont ainsi été expliqués aux membres présents.

La première réunion plénière du comité de pilotage se tiendra

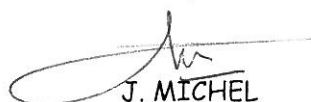
*le mardi 3 Novembre 2009
à 19 heures
à la salle des fêtes de Francaltroff (à côté de la mairie)*

à laquelle je vous invite à participer ou à vous faire représenter.

Ainsi que l'indique l'arrêté préfectoral du 22 Septembre 2009, le président du comité de pilotage et la collectivité ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre, devra être désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, parmi eux.

Par conséquent, j'invite d'ores et déjà ces derniers à réfléchir aux candidatures possibles, avant la réunion du 3 Novembre 2009.

La Sous-préfète,



J. MICHEL

Liste des destinataires

- Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Général de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Centre mosellan
- Monsieur le Président de la Communauté des Communes de l'Albe et des Lacs
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Saulnois
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Pays de Fénétrange ou son représentant
- Monsieur le Président du Pays de Sarreguemines Bitché Sarralbe
- Monsieur le Maire de la commune de Diffembach-lès-Hellimer ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune d'Erstroff ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Francaltroff ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Hazembourg ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Hellimer ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Hilsprich ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune d'Insming ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Kappelkinger ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Le Val-de-Gueblange ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Léning ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Nelling ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Petit-Tenquin ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Sarralbe ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Veckersviller ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Willerwald ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Président de l'ADASEA de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération de Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant
- Monsieur le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens ou son représentant
- Monsieur le Président du Groupement d'Etudes et de Conservation de la Nature en Lorraine ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant
- Monsieur le Préfet de la Moselle ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de Moselle ou son représentant
- Monsieur le Directeur de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine ou son représentant
- Monsieur le Directeur de la Délégation Inter-régionale de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou son représentant

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
SOUS-PRÉFECTURE DE SARREGUEMINES

Bureau des Actions Interministérielles
Affaire suivie par Christine BOUR
☎ 03.87.27.62.65
Mail : christine.bour@moselle.pref.gouv.fr

Le 4 Novembre 2009

Natura 2000 - Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch -
Marais de Francaltroff
Compte-rendu du 1^{er} Comité de Pilotage
du 3 Novembre 2009

Objet de la réunion :

Par arrêté ministériel du 27 Mai 2009, le site « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - Marais de Francaltroff » a été désigné en tant que Zone spéciale de conservation dans le cadre du réseau écologique européen Natura 2000.

Par arrêté du 22 Septembre 2009, le Préfet de la Moselle a désigné les membres du comité de pilotage (COFIL) chargé de superviser et de valider l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs de ce site.

Le 22 Octobre 2009, une réunion d'information sur la procédure et le calendrier a été organisée en direction des membres du premier collège composé des collectivités et des communes concernées.

La réunion du 3 novembre a eu pour but d'installer le comité de pilotage, d'en désigner son président, ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement susceptible d'être chargé de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) et du suivi de sa mise en œuvre.

Participants :

- | | |
|------------------------|--|
| - Mme Josette MICHEL | Sous-Préfète de SARREGUEMINES, représentant M. le Préfet de la Moselle pour la présidence du premier COFIL |
| - Mme Soizic BERTHO | Conseil Général de la Moselle |
| - M. Claude BITTE | Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan |
| - M. Serge HOELLINGER | Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs |
| - M. Gaston RISSE | Maire de DIFFEMBACH-LES-HELLIMER |
| - M. Maurice BELVOIX | Maire d'ERSTROFF |
| - M. Bruno BINTZ | Maire de FRANCAITROFF |
| - M. Guy DIENER | Conseiller municipal de FRANCAITROFF |
| - M. Gérard HAVEN | Maire de HELLIMER |
| - M. Armand GILLET | Maire de HILSPRICH |
| - M. Jean KIRSCHWING | 1 ^{er} Adjoint au Maire de KAPPELKINGER |
| - M. Aloyse REB | Maire du VAL-DE-GUEBLANGE |
| - M. Gilbert LAMBERT | Adjoint au Maire du VAL-DE-GUEBLANGE |
| - M. Antoine ERNST | Maire de LENING |
| - M. Christian CLEMENT | Maire de NELLING |
| - M. Vincent MULLER | Maire de PETIT-TENQUIN |
| - M. Daniel GREFF | Conseiller municipal de SARRALBE |
| - M. Rémy UNTEREINER | Maire de VECKERSVILLER |
| - M. Albert MASSLO | Maire de WILLERWALD |

- M. Jean-Marie GUERBER Administrateur de la Chambre d'Agriculture de Moselle
- M. Denis GIESSINGER Directeur de l'ADASEA
- M. Christophe THIEL représentant la FDSEA
- Mme Valérie SINDT représentant la FDSEA - Service Syndicat Environnement
- M. Julien POTIER représentant les Jeunes Agriculteurs de Moselle
- Mme Roselyne BERRY Conservatoire des Sites Lorrains (CSL)
- M. Armand WERNET représentant le GECNAL
- M. Bruno POTIN chargé de mission à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
- M. Patrick MARCHAND DDE Sarreguemines
- M. J.-Claude BESSAGUET représentant l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Mlle Christine BOUR Chef du Bureau des Actions Interministérielles, Sous-Préfecture de SARREGUEMINES

Excusés :

- M. le Président des Propriétaires Agricoles de Moselle
- M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens
- M. le Président du Conseil Régional de Lorraine

Discussion :

Mme la Sous-Préfète ouvre la séance en remerciant le Maire de FRANCAITROFF d'avoir mis à disposition la salle communale pour la tenue de cette réunion.

M. POTIN, chargé de mission à la DIREN, présente un diaporama récapitulant les différentes étapes de la vie d'un site Natura 2000.

Il précise que, de manière dérogatoire, les travaux d'élaboration du DOCOB peuvent être subventionnés à 100 % en Lorraine.

Puis, Mme BERRY, représentant le CLS, présente des éléments sur la richesse du site en invertébrés d'intérêt communautaire.

Mme la Sous-Préfète suscite ensuite des candidatures parmi les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements à la fonction de président du comité de pilotage.

Aucune candidature n'a pu être enregistrée ; le manque de logistique administrative des collectivités semble être un frein pour ces structures.

Mme la Sous-préfète prend acte de cette absence de volonté des collectivités, et précise que les comités de pilotage à venir continueront donc à être présidés par le Préfet de la Moselle ou par délégation, par son représentant.

Mme la Sous-Préfète clôt la séance en remerciant les participants.

La Sous-préfète,


J. MICHEL

Arrêté du 22 octobre 2010 portant désignation du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff» *Moselle*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU BAS-RHIN

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement et Gestion des Espaces

ARRETE

**portant désignation des membres du comité de pilotage
pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000
n°FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais de Francaltroff, Bas-
Rhin ».**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE,
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- VU** la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L414-2 et R414-8 à R414-18 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site NATURA 2000 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais de Francaltroff, Bas-Rhin » (Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR4202003);
- SUR** proposition du Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin

ARRETE

Article 1er : Composition

Il est créé un comité de pilotage Natura 2000 chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais de Francaltroff » et sa mise en œuvre.

Ce comité est composé comme suit.

I - Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Mme ou M. le Président du Conseil Régional d'Alsace
Mme ou M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin
Mme ou M. le Maire de Bissert
Mme ou M. le Maire de Harskirchen
Mme ou M. le Maire de Keskastel

Mme ou M. le Maire de Sarre-Union
Mme ou M. le Maire de Schopperten
Mme ou M. le Maire de Siewiller
Mme ou M. le Maire de Weyer
Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue
Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union
Mme ou M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Harskirchen et environs
Mme ou M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Sarre-Sud
Mme ou M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Isch
Mme ou M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
Mme ou M. le Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin
Mme ou M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre bas-rhinoise

ou leurs représentants.

II - Représentants des propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le site et des associations de protection de l'environnement :

Mme ou M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
Mme ou M. le Président de la Confédération Paysanne d'Alsace
Mme ou M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin
Mme ou M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin
Mme ou M. le Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Mme ou M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin
Mme ou M. le Président d'Alsace Nature
Mme ou M. le Président de la Société d'Entomologie d'Alsace
Mme ou M. le Président de l'Association BUFO
Mme ou M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens
Mme ou M. le Président du Conservatoire des Sites Lorrains *
Mme ou M. le Directeur de l'Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin

ou leurs représentants.

* siège à titre consultatif

III - Représentants de l'administration et des établissements publics :

Mme ou M. le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Région Nord-Est
Mme ou M. le Directeur Territorial de la Office National des Forêts d'Alsace
Mme ou M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine
Mme ou M. le Délégué Régional au Tourisme d'Alsace
Mme ou M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Mme ou M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace
Mme ou M. le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin
Mme ou M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin
Mme ou M. le Sous-Préfet de Saverne

ou leurs représentants, qui siègent à titre consultatif.

Article 2 : Présidence et maîtrise d'ouvrage de l'élaboration ou de la mise en œuvre du document d'objectifs

Le Préfet convoque les membres du comité de pilotage désignés à l'article 1 pour lancer les travaux d'élaboration du document d'objectifs du site. Les membres du comité visés au point I de l'article 1 désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

Lorsque le comité de pilotage a finalisé le document d'objectifs, les membres du comité de pilotage se réunissent pour le valider ; à cette occasion, les membres du comité visés au point I de l'article 1 désignent en leur sein pour trois ans le président du comité de pilotage et la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre.

La collectivité territoriale ou le groupement chargé d'élaborer le document d'objectifs ou de suivre sa mise en œuvre est désignée par « structure porteuse ».

Lors de ces réunions, à défaut de la désignation d'un président ou d'une structure porteuse, le Préfet préside le comité de pilotage ou assure l'élaboration du document d'objectifs, ou le suivi de sa mise en œuvre. Le cas échéant, le Préfet convoque régulièrement les membres du comité de pilotage afin de procéder aux désignations du Président et de la structure porteuse, a minima lors de la réunion de validation du document d'objectifs ou tous les trois ans à l'issue de cette validation.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la structure porteuse, à défaut par le Préfet.

Lorsque tout ou partie des travaux liés à l'élaboration du document d'objectifs ou au suivi de sa mise en œuvre est confié à un prestataire, les conditions d'attribution des travaux sont établies conformément au code des marchés publics.

Article 3 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin, le Sous-Préfet de Saverne, le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres du comité de pilotage et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

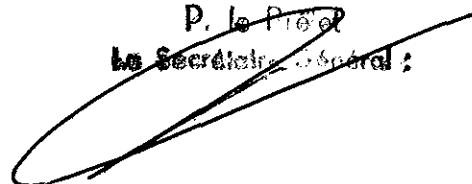
Strasbourg, le

22 OCT. 2010

Le Préfet,

P. Le Préfet

Le Secrétaire Général :



Raphaël LE MÉHAUTÉ

Formulaire standard de données pour la ZSC FR4202003 (Bas-Rhin)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4202003 - Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais du Francaltroff, Bas-Rhin

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	7
7. CARTE DU SITE	7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR4202003	1.3 Appellation du site Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais du Francaltroff, Bas-Rhin
1.4 Date de compilation 30/09/2002	1.5 Date d'actualisation 31/01/2004	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Alsace	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.alsace.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr



en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 28/02/2003
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 26/01/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/03/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000018570787

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 7,02611°

Latitude : 48,955°

2.2 Superficie totale

517 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
42	Alsace

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
67	Bas-Rhin	100

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
67467	SIEWILLER
67434	SARRE-UNION
67183	HARSKIRCHEN
67456	SCHOPPERTEN
67528	WEYER
67047	BISSERT
67234	KESKASTEL

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	NP	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
						Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinia caerulea)</i>			5,17 (1 %)			C	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin</i>			15,51 (3 %)			C	C	A	A
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>			103,4 (20 %)			A	C	A	A

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **NP** : Habitat n'existant plus sur le site.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce				Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1061	Maculinea nausithous		p			i	R		C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **NP** : Espèce n'étant plus présente sur le site.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.



- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce				Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
				Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C
A		Salamandra salamandra				i	P			X		X	
A		Bufo bufo				i	P			X		X	
A		Rana lessonae				i	P	X					X
P		Sanguisorba officinalis				i	P						X
P		Scabiosa pratensis				i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **NP** : Espèce n'étant plus présente sur le site.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	45%
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	20%
N14 : Prairies améliorées	15%
N15 : Autres terres arables	5%
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10%
Total	100%

Autres caractéristiques du site

Vulnérabilité : L'ensemble des habitats remarquables présents sur le site est sous l'étroite dépendance de la combinaison eau/pratiques agricoles.

Les vallées doivent conserver leur caractère inondable ; il est souhaitable d'éviter les perturbations du niveau hydrologique et de la qualité de la nappe. Une agriculture "traditionnelle" extensive avec prairie de fauche et apports modérés d'intrants est la seule capable de conserver la valeur patrimoniale du site.

4.2 Qualité et importance

L'intérêt du site est d'être composé d'une mosaïque d'habitats. La vallée de la Sarre à Sarre Union, relativement large, présente une bonne densité de prairie de fauche.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
L	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O



M	A08	Fertilisation		B
M	A09	Irrigation		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A03	Fauche de prairies		I
M	L08	Inondation (processus naturels)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

SELINGER - LOOTEN Rachel (2000).- Déterminisme de la bio-diversité des formations herbacées alluviales du bassin-versant de la Sarre. Phytosociologie, dynamique, fonctionnement et restauration.- Université de Metz.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : DIREN Alsace : 8, rue Adolphe Seyboth, 67080 Strasbourg
cedex.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☐

Oui

☐

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☒

Non

6.3 Mesures de conservation

7. CARTE DU SITE

Echelle : 1/25000ème

Source : IGN

Détails :

Réunion du comité de pilotage du 26 octobre 2010 (partie bas-rhinoise) à Sarre-Union

- Lettre d'invitation du sous-préfet de Saverne
- Liste des membres des comités de pilotage (annexe au courrier)
- Note relative à la démarche de gestion des sites Natura 2000 en Alsace (annexe au courrier)
- Bon pour pouvoir (annexe au courrier)
- Compte rendu du COPIL
- Liste de présence



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction départementale des territoires
Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces
Unité Espaces Naturels et Forestiers

Le 4 octobre 2010

Affaire suivie par : Philippe HEY
Courriel : philippe.hey@equipement-agriculture.gouv.fr
Téléphone : 03 88 88 92 62
Télécopie : 03 88 88 91 80

Le Sous-Préfet de SAVERNE

à

Mesdames et Messieurs les membres
du Comité de Pilotage du site NATURA 2000

OBJET : 1ère réunion du comité de pilotage : site NATURA 2000 n°FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff – partie bas-rhinoise ».

Le réseau communautaire « Natura 2000 » pour la préservation de la biodiversité, se déploie en Alsace en 32 sites, pour une couverture totale et sans recouvrement d'environ 17% du territoire régional. Pour chaque site, un document de gestion, appelé document d'objectifs ou « DOCOB », doit être élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

C'est dans cette perspective que j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion qui se tiendra le:

mardi 26 octobre 2010

de 14 h 30 à 16 h 30,

à la Maison des Services de SARRE-UNION

14 rue Vincent d'Indy

dont l'objet est la mise en place du comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais de Francaltroff – partie bas-rhinoise », désigné au titre de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992.

Les points à l'ordre du jour sont :

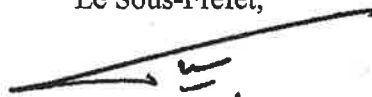
1. Présentation du réseau et de la démarche nationale Natura 2000
2. Caractérisation et intérêt écologique du site FR4202003
3. Élection du Président du comité de pilotage
4. Désignation de la structure porteuse pour l'élaboration du DOCOB
5. Proposition d'une organisation et d'un calendrier

.../...

J'attire votre attention sur l'importance de cette première réunion, puisqu'elle décidera de l'organisation future des travaux de concertation et de rédaction du document d'objectifs qui seront conduits sur le territoire.

Je vous remercie par avance de bien vouloir y participer ou de vous y faire représenter.

Le Sous-Préfet,



Francis BIANCHI

Pièces jointes :

- Liste des membres du comité de pilotage du site NATURA 2000
- Arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site (y compris annexe et cartes)
- Arrêté préfectoral portant composition du comité de pilotage
- Note de la DREAL Alsace à l'attention des membres des comités de pilotage NATURA 2000
- Bon pour pouvoir



Comité de Pilotage NATURA 2000

Site n°FR4202003 : Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais de Francaltroff – Bas-Rhin

Directive Habitats

Représentants de l'administration et des établissements publics (9 membres)				
M. le Délégué Interrégional	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Région Nord-Est	33a rue de la Tour	67200	STRASBOURG
M. le Directeur Territorial	Office National des Forêts d'Alsace	Cité Administrative 14 rue du Maréchal Juin	67084	STRASBOURG CEDEX
M. le Délégué Régional	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine	Maison du Frasey 2 rue du Château	67290	LA PETITE-PIERRE
M. le Délégué Régional	Délégation Régionale au Tourisme d'Alsace	2 route d'Oberhausbergen BP 20226	67006	STRASBOURG CEDEX
M. le Directeur	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Route de Lessy BP 3019	57161	MOULINS LES METZ
Mme la Directrice Régionale	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace	8 rue Adolphe Seyboth	67000	STRASBOURG
M. le Directeur Départemental	Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin	14 rue du Maréchal Juin BP 61003	67070	STRASBOURG CEDEX
M. le Sous-Préfet	Sous-préfecture de Saverne	3 rue du Tribunal	67700	SAVERNE
M. le Préfet	Préfecture de la Région Alsace Préfecture du Bas-Rhin	5 Place de la République	67073	STRASBOURG CEDEX
Représentants des propriétaires, exploitants et utilisateurs des espaces inclus dans le site, des associations de protection de l'environnement, scientifiques (12 membres)				
M. le Président	Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	2 rue de Rome	67309	SCHILTIGHEIM
M. le Président	Confédération Paysanne Alsace	5 place de la Gare	68000	COLMAR
M. le Président	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin	2 rue de Rome	67300	SCHILTIGHEIM
M. le Président	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin	3 rue de Rome	67300	SCHILTIGHEIM
M. le Président	Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bas-Rhin	Lieu-dit La Musau Route départementale 228	67203	OBERSCHAEFFOLSHEIM
M. le Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin	5 rue du Staedel	67100	STRASBOURG
M. le Président	Alsace Nature - Section Bas-Rhin	8 rue Adèle Riton	67000	STRASBOURG
M. le Président	Société Alsacienne d'Entomologie	7 rue d'Adelshoffen	67300	SCHILTIGHEIM
M. le Président	Association BUFO	8 rue Adèle Riton	67000	STRASBOURG
M. le Président	Conservatoire des Sites Alsaciens	Ecomusée	68190	UNGERSHEIM
M. le Président	Conservatoire des Sites Lorrains (* voix consultative)	14 rue de l'Eglise	57930	FENETRANGE
M. le Directeur	Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin	9 rue du Dôme	67000	STRASBOURG
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (17 membres)				
M. le Président	Conseil Régional d'Alsace	1 place du Wacken BP 91006	67070	STRASBOURG CEDEX
M. le Président	Conseil Général du Bas-Rhin	Place du Quartier Blanc	67964	STRASBOURG CEDEX 9
M. le Maire	Mairie de Bissert	1 rue du Canal	67260	BISSERT
M. le Maire	Mairie de Harskirchen	6 rue de Fénétrange	67260	HARSKIRCHEN
M. le Maire	Mairie de Keskastel	15 rue de la Libération	67260	KESKASTEL
M. le Maire	Mairie de Sarre-Union	34 Grand'Rue	67260	SARRE-UNION
M. le Maire	Mairie de Schopperten	2 rue Principale	67260	SCHOPPERTEN
M. le Maire	Mairie de Siewiller	45 rue des Eglises	67320	SIEWILLER
M. le Maire	Mairie de Weyer	1 rue de l'Eglise	67320	WEYER
M. le Président	Communauté de communes de l'Alsace Bossue / <i>Communauté de communes de l'Alsace Bossue</i>	12 A rue des Remparts	67430	DIEMERINGEN
M. le Président	Communauté de communes du Pays de Sarre-Union	14 rue Vincent d'Indy	67260	SARRE-UNION
M. le Président	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	Maison du Parc BP 24	67290	LA PETITE-PIERRE
M. le Président	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre Bas-Rhinoise	34 Grand'Rue BP 57	67260	SARRE-UNION
M. le Président	Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin	Espace européen de l'entreprise Schiltigheim BP 10020	67013	STRASBOURG CEDEX
M. le Président	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Isch	Mairie de Drulingen	67320	DRULINGEN
M. le Président	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Sarre-Sud	Mairie de Sarrewerden	67260	SARREWERDEN
M. le Président	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Harskirchen et environs	6 rue de Fénétrange	67260	HARSKIRCHEN



NOTE RELATIVE A LA DEMARCHE DE GESTION DES SITES NATURA 2000 EN ALSACE à l'attention des membres des comités de pilotage Natura 2000

Des zones de protection et de gestion ont été désignées au titre de la préservation de la faune et de la flore sauvage et de leurs habitatsⁱ ou pour la préservation des oiseauxⁱⁱ plus spécifiquement. Ces zones, appelées sites Natura 2000, contribuent au réseau européen du même nom : pour chaque site, un document d'objectifs est élaboré, qui décrit le site, identifie des objectifs de développement durable et prévoit un ensemble de mesures et d'actions appropriées. Ce DOCOB est ensuite mis en œuvre sur le territoire concerné, et donne lieu à un suivi et à une évaluation, avec pour objectif le maintien ou le rétablissement de la biodiversité dans un bon état de conservation. L'ensemble de ce dispositif est piloté par un comité, mis en place par l'Etat.

La présente note a pour objet de présenter le fonctionnement et le rôle de ces comités de pilotage dans la démarche d'élaboration et de mise en œuvre des documents d'objectifs.

La protection réglementaire de Natura 2000ⁱⁱⁱ, intervenant parallèlement et indépendamment à la gestion des sites, dont il est ici question, n'est pas abordée dans la présente note.

FONCTIONNEMENT DES COMITES DE PILOTAGE NATURA 2000

Pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB, un comité de pilotage (ou copil) est créé et convoqué par le Préfet ; il compte trois collèges^{iv} : les représentants des collectivités locales concernées et leurs groupements, les représentants des acteurs socio-économiques, propriétaires et usagers des terrains inclus dans le site et association agréées pour la protection de l'environnement et les représentants des services de l'Etat et des établissements publics.

Chaque site administratif a son comité de pilotage, bien que dans les faits il soit courant que plusieurs sites soient pilotés de concert par un même grand comité, qui regroupe l'ensemble des comités de pilotage, en fonction d'une certaine unité ou cohérence, territoriale ou écologique.

Au sein d'un comité de pilotage, on distingue deux fonctions majeures :

- la présidence : elle est incarnée par le représentant d'une collectivité qui siège au sien du copil ou à défaut par le représentant de l'Etat ;
- la maîtrise d'ouvrage : elle est confiée à une collectivité siégeant au sein du copil ou à défaut à l'Etat.

□ Le Président du comité de pilotage Natura 2000

Le Président est un représentant d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités membre du comité de pilotage. Il est élu, réélu ou remplacé, lors d'une élection où seuls votent les représentants du collège des collectivités, qui survient aux différentes étapes de la vie d'un site Natura 2000 suivant l'état d'avancement de la démarche :

- au démarrage de l'élaboration du document d'objectifs, c'est-à-dire lors de la première réunion du copil : le Président est en principe élu jusqu'à ce que le DOCOB soit finalisé ;

- à la suite de l'approbation du document d'objectifs, ou plutôt lors de la réunion du copil à l'occasion de laquelle le DOCOB est validé ; le mandat est de 3 ans et est renouvelable : une nouvelle élection a donc lieu tous les 3 ans.

Le Président a pour missions de convoquer, de présider et d'animer les réunions du comité de pilotage Natura 2000, dont il fixe l'ordre du jour. Suite aux décisions du copil, il peut également être plus directement impliqué dans la gestion du ou des sites concernés, pouvant être informé ou consulté dans le cadre de certains projets par exemple, mais les cas sont encore anecdotiques. Il est de fait l'interlocuteur de l'Etat et des autres membres du copil sur la mise en œuvre de la démarche Natura 2000, et intervient en tant que représentant du copil auprès des médias par exemple.

□ La structure porteuse : le maître d'ouvrage de la démarche

Pour la réalisation de ses missions d'élaboration du DOCOB, de sa mise en œuvre et de son suivi, le comité de pilotage s'appuie sur une "structure porteuse"^{IV}.

Les collectivités et groupements de collectivités membres du copil désignent en leur sein cette structure porteuse, à laquelle elles confient le rôle de maître d'ouvrage de la démarche Natura 2000 : l'élaboration du DOCOB et sa révision ou la mise en œuvre de celui-ci. Cette désignation survient aux mêmes étapes et pour les mêmes durées de mandats que pour la présidence du copil, pour autant il faut noter qu'il n'existe pas de lien de fait entre Président et structure porteuse, tous deux pouvant être parfaitement indépendants l'un de l'autre. Une structure porteuse peut également se succéder à elle-même en fin de mandat ; en cas de non désignation, ses missions, présentées ci-dessous, sont assurées par l'Etat.

❖ *Contenu de la mission en phase d'élaboration du DOCOB :*

La mission n'est pas limitée dans le temps, bien que le Préfet puisse intervenir au bout de 2 ans pour se saisir du dossier (voir ci-après le rôle de l'Etat) ; elle consiste à :

- rédiger le DOCOB conformément au code de l'environnement ;
- mener la concertation à l'échelle du territoire avec les acteurs institutionnels et les acteurs socio-économiques pour définir les enjeux, objectifs et actions à mettre en œuvre ;
- présenter les travaux au comité de pilotage qui suit et oriente tout le processus.

❖ *Contenu de la mission en phase d'animation (suivi et mise en œuvre du DOCOB) :*

La mission court sur une durée de 3 ans, renouvelable ; elle consiste à :

- proposer aux propriétaires et titulaires de droits sur des parcelles du site de souscrire à des contrats Natura 2000 suivant les orientations et objectifs du DOCOB ;
- proposer à ces mêmes personnes d'adhérer à la charte Natura 2000 ;
- informer, communiquer, former, sensibiliser, expérimenter et valoriser les expériences, etc.. pour inciter les acteurs institutionnels et socio-économiques à intégrer dans leurs pratiques et décisions les enjeux et les préconisations du DOCOB ;
- assurer le suivi des actions et de l'animation pour en rendre compte régulièrement au copil ;
- proposer au copil les actions et études contribuant à maintenir, améliorer voire rétablir un bon état de conservation des habitats et espèces naturelles du site.
- remettre au copil au moins tous les trois ans un rapport qui retrace les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées, et d'autre part à lui indiquer, sur la base de ce bilan, les modifications du DOCOB qu'elle juge nécessaires, suivant les évolutions ou leur anticipation relatives à la préservation de la biodiversité et aux activités humaines sur le site^V.

❖ *Mode d'organisation*

Pour mener à bien sa mission de maîtrise d'ouvrage, la structure porteuse peut librement s'organiser. Suivant le cas, elle peut disposer en interne des compétences nécessaires, ou à défaut choisir de former ses équipes ou de recruter pour que ce soit le cas. Pour compléter ses compétences internes ou s'y substituer, elle peut également décider de recourir à un ou plusieurs prestataires

(bureaux d'études, associations, établissements publics, ...), notamment lorsqu'il s'agit de conduire ou d'interpréter des études ou des expertises, mais aussi par exemple pour sous-traiter en totalité l'élaboration du DOCOB ou l'animation du site.

Dans ce rôle de maîtrise d'ouvrage, la structure porteuse assume ainsi entièrement le déroulement de la mission, sur le plan financier notamment, pour le compte du comité de pilotage. Afin de définir les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires, une convention est signée avec l'Etat, qui prend en charge jusqu'à 100% des dépenses correspondantes^{vi} et met à disposition ses méthodes, outils et réseaux de compétences.

ROLE ET POSITIONNEMENT DE L'ETAT DANS LA DEMARCHE

Les représentants de l'Etat siègent au sein du copil à titre consultatif^{vi}, tandis que les membres des autres collèges disposent d'une voix délibérative. Cependant, puisque l'engagement pris devant la Commission Européenne pour la préservation de la biodiversité au travers du réseau Natura 2000 est un engagement de l'Etat, le Préfet conserve un rôle d'alerte.

Il peut intervenir à différentes étapes de la démarche :

- dans les conditions précitées, il intervient à défaut de l'élection d'un Président du copil ou de la désignation d'une structure porteuse^v ;
- une fois élaboré, il approuve le document d'objectifs après que le copil l'ait validé
- si le DOCOB n'est pas achevé et soumis à son approbation dans les deux ans qui suivent la création du copil, il peut prendre en charge son élaboration^{vi}
- il évalue périodiquement l'état de conservation des habitats et des espèces du site et en communique les résultats aux membres du copil^v
- il met en révision le DOCOB et saisit le comité de pilotage à cette fin s'il lui apparaît que les objectifs qui ont présidé la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être^v

Les services des Directions Départementales des Territoires (DDT) ou ceux des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sont les interlocuteurs privilégiés des Présidents et des structures porteuses tout au long de leurs mandat, et assurent pour le compte de l'Etat le suivi de la démarche.

Strasbourg, le 26 avril 2010

Pour la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,
le chef du pôle nature et paysage ,



Claude NICLOUX

ⁱ Sites d'Importance Communautaire (SIC) ou Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignés en application de la directive n°92/43/CE dite « directive Habitats »

ⁱⁱ Zones de Protection Spéciales (ZPS), désignées en application de la directive n°2009/147/CE dite « directive Oiseaux »

ⁱⁱⁱ article L414-4 du Code de l'Environnement

^{iv} articles L414-2, L414-3 et R414-8-1 du Code de l'Environnement

^v article R414-8-5 du Code de l'Environnement

^{vi} article L414-3 du Code de l'Environnement



BON POUR POUVOIR

Affaire suivie par :

Philippe HEY

Service de l'Environnement et de la gestion des Espaces

Direction Départementale des Territoires

14 rue du Maréchal Juin – BP 61003

67070 Strasbourg

Tél 03.88.88.92.62.

Fax 03.88.88.91.80

philippe.hey@equipement-agriculture.gouv.fr

**DOCUMENT A RETOURNER SIGNE
A L'ADRESSE CI-CONTRE
AVANT LE 25/10/2010**

Je soussigné(e)
en ma qualité de (fonction).....
de (structure).....
donne pouvoir à M. Mme Mlle
en sa qualité de (fonction).....
de (structure).....

pour me représenter et délibérer en mon nom sur toutes les questions qui seront soumises au comité de pilotage lors de la réunion du 26 octobre 2010 à 14h30, à la Maison des Services de Sarre-Union.

J'ai bien noté que **pour être valable**, ce bon pour pouvoir devra avoir été confié à un membre du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff – partie bas-rhinoise » (ZSC) présent en mon absence à cette réunion et siégeant au sein du collège¹ où je siége moi-même, à savoir (cocher obligatoirement une seule des 3 cases ci-dessous) :

- ☐ les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements
- ☐ les représentants de propriétaires, exploitants et utilisateurs des espaces inclus dans le site, des associations de protection de l'environnement, scientifiques
- ☐ les représentant de l'administration et des établissements publics (siégeant à titre consultatif)

Signature précédée de la mention
« Bon pour pouvoir »

¹ se reporter à l'arrêté de désignation des membres du comité de pilotage du site concerné

"Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff, partie Bas-Rhin"

COMPTE-RENDU

de la 1ère réunion du comité de pilotage

Maison des Services de Sarre-Union
Mardi 26 octobre 2010 de 14h30 à 16h30

Présents, Absents, Excusés : *voir liste jointe*

Introduction

M. BIANCHI, sous-préfet de Saverne, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il initie un tour de table permettant à chacun de se présenter.

Il rappelle les principes de la démarche NATURA 2000, outil communautaire de préservation de la biodiversité, qui situe son action sur le plan de la conciliation entre les enjeux de conservation et le développement durable des territoires concernés.

Si l'Etat reste responsable de la mise en oeuvre de NATURA 2000, M. BIANCHI insiste sur le fait que la stratégie nationale consiste à impliquer les acteurs locaux dans la démarche (élus et partenaires socio-économiques).

En particulier, l'appropriation par une collectivité territoriale de la gestion d'un site (tant la définition des objectifs, les moyens à mettre en oeuvre que le pilotage) est la mieux à même de garantir l'atteinte des objectifs.

1 - Présentation de NATURA et du site

M. HEY, DDT du Bas-Rhin, présente un diaporama rappelant l'histoire de NATURA 2000, ses objectifs, l'état d'avancement en France et en Alsace, ainsi que les moyens et outils prévus par la déclinaison française de la directive communautaire (COPIL, DOCOB, structure porteuse, charte, contrats...).

Il précise ce qui est attendu de cette 1ère réunion de comité de pilotage, outre ses aspects informatifs :

- élection / désignation d'un président
- élection / désignation d'une structure porteuse (maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB))
- proposition d'organisation

Il présente également un diaporama précisant les caractéristiques du site NATURA 2000 en question :

- partie bas-rhinoise d'un site inter-régional plus vaste (et vie du site mosellan)
- habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site par l'Etat (et validée par l'Union Européenne)

2 - Discussion / échanges

M. MATHIA se fait le porte-parole des agriculteurs, propriétaires et autres usagers du site en témoignant de l'inquiétude que suscite le nouveau régime d'évaluation des incidences instauré par NATURA 2000 et notamment sur les contraintes et interdictions qui en découlent et qui viennent s'ajouter aux contraintes réglementaires déjà présentes.

Il déplore le manque de lisibilité sur le terrain, quand jusqu'à 6 zonages peuvent se superposer (et donc 6 dispositifs réglementaires) (bordure des cours d'eau par exemple).

Il donne l'exemple d'un projet de zone artisanale sur la ComCom de l'Alsace Bossue, pour lequel les services de l'Etat ont donné un avis défavorable sur la base d'une cartographie ancienne et erronée indiquant la présence d'une espèce protégée. Plus généralement, il estime que les services de l'Etat n'ont pas suffisamment la conscience des réalités et des impératifs locaux.

Pour M. BIANCHI, l'engagement de la France dans la mise en oeuvre d'une politique visant à stopper l'érosion de la biodiversité est un enjeu fort. Celui-ci peut être accompagné de contraintes sur le terrain, mais les objectifs sont louables et il convient de faire preuve de civisme.

M. BRAUN précise que la réglementation permet une approche pragmatique, en privilégiant le dialogue en amont, en rendant possible la mise en place de mesures compensatoires et en acceptant le caractère proportionnel des études d'incidence vis-à-vis de l'importance des projets.

Concernant la superposition des zonages, M. AMARA indique que les aides financières et/ou les contraintes réglementaires ne s'additionent pas.

Concernant les adhésions à la charte NATURA 2000, les représentants du FDSEA insistent sur la nécessité de veiller à prendre en compte les positionnements respectifs du propriétaire (exonéré de la TFNB) et de l'exploitant (qui met en oeuvre les éléments de la charte).

D'autre part, reprenant le caractère volontaire de l'adhésion à la charte et de la contractualisation N2000, le FDSEA s'interroge : les actions prévues dans ces 2 cadres de gestion du site ne deviendront-elles pas un jour obligatoires ?

A noter une tendance importante de la vie agricole en Alsace Bossue et notamment sur le site NATURA 2000 : nous sommes sur un territoire herbager valorisé par l'élevage, avec une forte production laitière et de viande bovine sous label "Agriculture Biologique". De nombreux exploitants sont en phase de reconversion "bio" ou s'interrogent... Ce fait devra être pris en compte pour l'élaboration du document d'objectifs.

Paradoxalement, l'agriculture Bio n'est pas forcément compatible avec les objectifs de conservation écologique des habitats.

Le problème des dégâts occasionnés par les sangliers en maraude est également évoqué. Sur ce sujet, M. MATHIA évalue le rôle respectif de l'ONCFS et de la fédération des chasseurs, avec des succès divers selon les situations (exemple de gestion efficace à Mackwiller).

M. GISSINGER signale qu'en terme de protection de l'environnement, des situations anciennes ne trouvent pas de solutions. Ainsi, il cite un dépôt sauvage (pneus) sur une zone humide. Le cas est connu des personnalités locales. M. AMARA précise que, d'une part, le code de l'environnement n'autorise pas les dépôts sauvages et que, d'autre part, le maire peut agir en application du code général des collectivités territoriales.

Il indique aussi que la DREAL peut être alertée dans ce genre de situation.

Il est demandé par une majorité des membres du COPIL que le travail d'élaboration du DOCOB se fasse avec un maximum de consultation des acteurs du terrain (agriculteurs, usagers, associations, partenaires socio-économiques), de manière élargie et au-delà des personnes représentatives siégeant au COPIL.

3 - Election du président et désignation de la structure porteuse :

Marc SENE, maire de Sarre-Union et président de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union se porte candidat à la présidence du COPIL.

Sa ComCom intègre 5 communes sur les 7 concernées par le site. Les 2 autres font partie de la ComCom de l'Alsace Bossue (M. MATHIA), qui accepte la sollicitation de M. SENE de prendre la responsabilité de l'ensemble du site.

Ainsi, le collège des collectivités territoriales, composé comme suit :

- 18 membres de droit, désignés par arrêté préfectoral
- 17 membres effectifs, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Sarre-Sud étant en cours de dissolution
- 14 membres présents (*quorum* atteint) (absence du CR Alsace, du CG Bas-Rhin et du SYCOPARC, excusés)

élit la **Communauté de Commune du Pays de Sarre-Union** structure porteuse de l'élaboration du DOCOB (à l'unanimité) et **M. Marc SENE** président du COPIL (à l'unanimité moins une abstention).

4 - Organisation à venir :

La maîtrise d'ouvrage en phase d'élaboration du DOCOB est donc transférée de l'Etat à la collectivité.

La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin accompagnera la structure porteuse en qualité de service de l'Etat en charge du site.

Le président ayant déclaré que la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union, maître d'ouvrage du site en phase d'élaboration du DOCOB, ne possède pas les compétences requises en interne et souhaite déléguer l'intégralité de cette phase à un prestataire externe, la première étape consistera en la mise à disposition d'un cahier des charges et d'une liste d'opérateurs externes pour que le maître d'ouvrage puisse lancer un appel d'offres et choisir un prestataire externe pour l'élaboration du DOCOB.

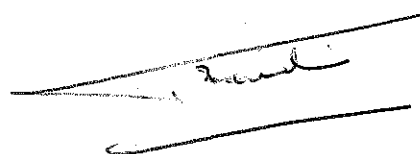
Ce cahier des charges prendra en compte les souhaits du COPIL concernant la méthodologie de consultation élargie évoquée plus haut.

Il est suggéré qu'une fois l'opérateur externe désigné, le COPIL siège une deuxième fois afin que le prestataire choisi explicite ses méthodes de travail.

Parallèlement, la DDT accompagnera le maître d'ouvrage pour l'établissement d'une demande d'aide financière au titre du dispositif d'aide 323A du PDRH pour un site NATURA 2000 en élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BIANCHI, président de séance, remercie les membres du COPIL pour leur participation active et lève la séance à 16h30.

Francis BIANCHI
Sous-préfet de Saverne





Comité de Pilotage NATURA 2000

Site n°FR4202003 : Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais de Francaltroff – Bas-Rhin

Directive Habitats

Liste de présence

Réunion du 26 octobre 2010
À Sarre Union

Membre titulaire		présents NOM – Prénom Qualité	commentaire
Représentants de l'administration et des établissements publics (9 membres)			
M. le Délégué Interrégional	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Région Nord-Est	ABSENT	
M. le Directeur Territorial	Office National des Forêts d'Alsace	ABSENT	
M. le Délégué Régional	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine	WECKER François	
M. le Délégué Régional	Délégation Régionale au Tourisme d'Alsace	ABSENT	
M. le Directeur	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	ABSENT EXCUSE	
Mme la Directrice Régionale	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace	ABSENT EXCUSE	
M. le Directeur Départemental	Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin	BRAUN Emmanuel / AMARA Néjib / HEY Philippe	
M. le Sous-Préfet	Sous-préfecture de Saverne	BIANCHI Francis	
M. le Préfet	Préfecture de la Région Alsace Préfecture du Bas-Rhin	Représenté par le sous-préfet	
Représentants des propriétaires, exploitants et utilisateurs des espaces inclus dans le site, des associations de protection de l'environnement, scientifiques (12 membres)			
M. le Président	Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	BRUA Daniel	Responsable ADAR des 2 pays
M. le Président	Confédération Paysanne Alsace	ABSENT	
M. le Président	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin	LALLE Marie Pierre / TOUSSAINT Pierre / SENE Hugo / SCHNEIDER J. / DIETRICH Patrick	
M. le Président	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin	LENRIUS Frédéric (pas sur de l'orthographe)	Président JA Alsace Bossue
M. le Président	Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bas-Rhin	ABSENT	
M. le Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin	KASTENDEUCH Henri	
M. le Président	Alsace Nature - Section Bas-Rhin	GISSINGER Roland	délégué Alsace Bossue
M. le Président	Société Alsacienne d'Entomologie	ABSENT	
M. le Président	Association BUFO	ABSENT	
M. le Président	Conservatoire des Sites Alsaciens	ABSENT	
M. le Président	Conservatoire des Sites Lorrains (* voix consultative)	KNOCHEL Alexandre / GRISVARD Pierre (remplaçant BERRY Roseline)	
M. le Directeur	Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin	ABSENT	



Comité de Pilotage NATURA 2000

Site n°FR4202003 : Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais de Francaltroff – Bas-Rhin

Directive Habitats

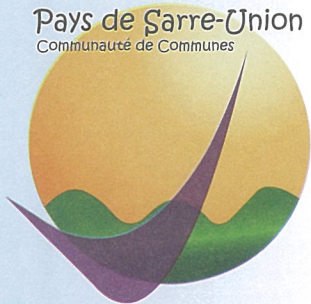
Liste de présence

Réunion du 26 octobre 2010
À Sarre Union

Membre titulaire		présents NOM – Prénom Qualité	commentaire
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (18 membres)			
M. le Président	Conseil Régional d'Alsace	ABSENT	
M. le Président	Conseil Général du Bas-Rhin	ABSENT EXCUSE	SCHWAB Denis
M. le Maire	Mairie de Bissert	SCHORUNG Francis	
M. le Maire	Mairie de Harskirchen	SCHAEFFER Bernard	
M. le Maire	Mairie de Keskastel	FEUERSTOSS Théo	
M. le Maire	Mairie de Sarre-Union	SENE Marc	
M. le Maire	Mairie de Schopperten	REEB Roland	REEB Sylvie, adjointe
M. le Maire	Mairie de Siewiller	BURR René	
M. le Maire	Mairie de Weyer	STOCK Gaston	
M. le Président	Communauté de communes de l'Alsace Bossue	MATHIA Jean	
M. le Président	Communauté de communes du Pays de Sarre-Union	SENE Marc	FEISS Julie Agent de développement local
M. le Président	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	ABSENT EXCUSE	
M. le Président	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre Bas-Rhinoise	SENE Marc	
M. le Président	Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin	SCHAEFFER Bernard	
M. le Président	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Isch	MUGLER Marcel	
M. le Président	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Sarre-Sud	en cours de dissolution Compétences transférées au SDEA	
M. le Président	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Harskirchen et environs	SCHAEFFER Bernard	
M. le Président	Syndicat Mixte à Vocation Unique de l'Ischthal	OSSWALD Tanja	Animatrice du SIVU

1^{ère} réunion du comité de pilotage commun (Moselle / Bas-Rhin) du 15 octobre 2012 à Sarre-Union

- Lettre d'invitation du président de la Communauté de communes de Sarre-Union
- Compte rendu du COPIL
- Liste de présence



Sarre-Union, le 25 septembre 2012

Le Président
à
Mesdames et Messieurs les membres
du Comité de Pilotage du site NATURA 2000

INVITATION

Altwiller

Bischtroff sur Sarre

Bissert

Domfessel

Harskirchen

Herbitzheim

Hinsingen

Keskastel

Oermingen

Rimsdorf

Sarre-Union

Sarrewerden

Schopperten

Voellerdingen

Zollingen

Objet : invitation au COPIL du site Natura 2000 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais du Francaltroff »

Dossier suivi par : Annick MOSER
☎ 03.88.01.67.06
✉ annick.moser@ccpsu.fr

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine a été retenu pour la rédaction des Documents d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation, « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais du Francaltroff » FR4202003 et 4100244 (maîtrise d'œuvre). La maîtrise d'ouvrage relève respectivement pour la Moselle de la sous-préfecture de Sarreguemines/DREAL Lorraine et pour le Bas-Rhin de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union.

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du Comité de Pilotage NATURA 2000 qui aura lieu le :

le lundi 15 octobre 2012 à 9h30
à la Maison des Services
14 rue Vincent d'Indy à SARRE-UNION

Ordre du jour :

- Introduction par le Président
- Rappel des enjeux identifiés des deux sites
- Présentation de la méthodologie pour établir le diagnostic biologique et socio-économique
- Présentation des données recueillies en 2012
- L'échéancier prévisionnel de l'élaboration à la validation du document d'objectifs
- Information sur la tenue prochaine de réunion publique et réunion publique agricole
- Appel à candidatures pour les groupes de travail thématiques

Espérant vous voir nombreux, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Communauté de
Communes du
Pays de Sarre-Union**

14 rue Vincent d'Indy
67260 SARRE-UNION
Tél. 03 88 01 67 07
Fax. 03 88 01 67 08
Email : contact@ccpsu.fr

Le Président,
M. Marc SENE



Compte rendu du Comité de Pilotage du lundi 15 octobre 2012 à Sarre-Union (67)

Site Natura 2000 FR4100244 et FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff » Moselle/Bas-Rhin - Zone de Conservation Spéciale (Directive Habitats)

Rédaction : Claudia CARIDI (CEN Lorraine)

Validé par le comité de suivi le 27/11/12

Un comité de pilotage commun des sites Natura 2000 FR4100244 et FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff » (Moselle/Bas-Rhin) s'est déroulé pour la première fois le 15 octobre 2012 à 9h30 à Sarre-Union (Maison des services) sous la présidence de M. Marc SÉNÉ (président de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union, maître d'ouvrage sur la partie bas-rhinoise).

Pièces jointes : diaporama présenté au COPIL et feuille d'émargement.

Étaient présents :

	Nom	Titre
Mme.	BARTHEL Christiane	Représentante de la Sous-préfète de Sarreguemines
Mme	BERRY Roseline	Chargée de Missions pour la Moselle Est au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
M.	BEYER David	Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence
M.	BOUDIMBOU Guy	Représentant du Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin
M.	BURR René	Maire de Siewiller
Mme	CARIDI Claudia	Chargée d'études Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
M.	DELLES Jean	Représentant du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle
M.	DOHET Florent	Fédération Départementale des Associations Agrées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
M.	DUVAL Thierry	Directeur du bureau d'étude ECOLOR
M.	FEUERSTOSS Théo	Maire de Keskastel
Mme.	FISCHER Annie	Représentante de la Sous-préfète de Sarreguemines
M.	GISSINGER Roland	Représentant d'Alsace Nature
Mme	GOETZ Ginette	Représentante du Maire du Val-de-Guéblange
M.	GREINIER Sébastien	Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin
M.	HAVEN Gérard	Maire de Hellimer
M.	HOUPERT Guy	Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle
M.	KIRSCHVING Jean	Adjoint au Maire de Kappelkingen

M.	KNOCHEL Alexandre	Chargé de projets au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
M.	LE MARESQUIER Ludovic	Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine
M.	LEMIUS Frédéric	Jeunes Agriculteurs d'Alsace Bossue
M.	MASSLO Albert	Maire de Willerwald
Mme	MASSON Agnès	Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas Rhin (SDEA)
M.	MATHIA Jean	Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue
M.	RIDGEN Pascal	DDT57, Délégation Territoriale de Sarreguemines
M.	RISSE Gaston	Maire de Diffenbach-les-Hellimer
M.	ROSSI Manuel	Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe
M.	SCHAEFFER Bernard	Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Harskirchen et environs, et Maire de Harskirchen
M.	SCHOESER Pascal	Représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitation Agricoles de Moselle
M.	SELTZER Jacques	Représentant de la LPO - groupe local de Hoste (57)
M.	SÉNÉ Marc	M. le Président de la Communauté de Communes de Sarre-Union, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la vallée de la Sarre-Sud, et Maire de Sarre-Union
M.	UNTEREINER Rémi	Maire de Veckersviller
M.	VACHER Jean Pierre	Représentant de l'Association BUFO

Étaient excusés :

M	ALLMANG Robert	Président du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe
M.	BÉGUIN Daniel	Vice-président du Conseil Régional de lorraine
M.	BISCH Pierre-Etienne	Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin
M.	BREYTON Bernard	Sous-préfet de Saverne
M.	BRUA Christophe	Société d'Entomologie d'Alsace
M.	CADIC Nadou	M. le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques Région Nord-Est
M.	DE LAVERNÉE Christian	Préfet de la Moselle
Mme	LEJEUNE Monique	Direction Départementale des Territoires de la Moselle
Mme	LEMOINE Marie	Représentante de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Mme	MICHEL Josette	Sous-préfète de Sarreguemines
M.	ROTH Roland	Président de la communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence
M.	TRAUTMANN Théo	Président du Conservatoire des Sites Alsaciens
M.	WEILAND Eric	Directeur de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine

M. le Président du COPIL, Marc SÉNÉ, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence et en excusant l'absence de Mme la Sous-préfète de Sarreguemines qui a eut un empêchement.

M. Marc SÉNÉ précise qu'une première rencontre du COPIL bas-rhinois s'est tenue le 26 octobre 2010. Il rappelle le sujet de la réunion, à savoir : les sites Natura 2000 et la réalisation des documents d'objectifs (DOCOB). M. le président rappelle que le pouvoir adjudicateur (maîtrise d'ouvrage) revient à la Communauté de Communes de Sarre-Union, porteuse du projet pour le côté bas-rhinois et que la DREAL Lorraine l'est pour le côté mosellan. Il précise ensuite que l'élaboration des documents d'objectifs du Site Natura 2000 (partie bas-rhinoise et mosellane) suite à une mise en concurrence est revenue au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine), maître d'œuvre. Le CEN LORRAINE a, quant à lui, précisé qu'il travaille avec deux sous-traitants : la Chambre d'Agriculture de Moselle ainsi que le bureau d'étude ECOLOR.

L'assemblée se présente successivement et M. le président laisse la parole à M. Alexandre KNOCHER (CEN Lorraine) qui commence un diaporama qui se décline en cinq parties : voir document joint.

Lors de la présentation du contexte agricole, la parole est laissée à Mme Anne BARTH de la Chambre d'Agriculture de Moselle. Elle expose l'intérêt de l'enquête agricole (via des rendez-vous) qui va permettre de connaître les pratiques agricoles et contrats en cours sur les parcelles concernées et de discuter des Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAEt) potentiellement contractualisables en 2014. Il en découlera au courant de l'automne 2013 et selon orientations futures de la PAC, la rédaction d'un projet Agricole Environnementale (PAE) intégrant des propositions de pratiques indemnisées qui ont pour but de maintenir une qualité environnementale en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les mesures proposées seront issues d'un compromis entre les enjeux du site Natura 2000 et la rentabilité économique. Une réunion publique agricole aura lieu à l'automne 2012 à 10h30 ou 20h00 afin que la majorité des exploitants puissent s'y rendre.

Lors de la partie concernant les habitats d'intérêt communautaire, M. Thierry DUVAL, directeur d'ECOLOR prend la parole. L'année 2012, assez humide (impliquant des retards de fauche dans les secteurs concernés), a permis un inventaire exhaustif des zones à cartographier, en complément de la cartographie faite en 2002 (Université de Metz). Ce retard de fauche a permis aux pimprenelles (*Sanguisorba officinalis*) de fleurir, ce qui permet de recenser les secteurs potentiels des papillons Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*). Ceci étant dit, M. Pascal SCHOESER de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitation Agricoles de la Moselle (FDSEA de la Moselle), interroge alors l'assemblée sur la gestion en faveur des papillons qui lui semble en contradiction avec les dates de fauches proposées habituellement dans des contrats environnementaux. M. Thierry DUVAL (ECOLOR) ainsi que Mme Roseline BERRY (CEN Lorraine) répondent alors que le cycle biologique des Azurés est assez complexe et que le papillon en question n'est pas une bonne espèce « parapluie » qui intégrerait les besoins des autres espèces d'intérêt communautaire à conserver. De plus, il précise que les enjeux biologiques, ciblés sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire, seront déclinés par secteur, et que la gestion envisagée doit être la plus différenciée possible au sein des sites, pour permettre une diversité d'expression des habitats.

Après un rappel sur le cycle biologique des papillons d'intérêt communautaire, M. Thierry DUVAL (ECOLOR) aborde en suite l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt

communautaire. Un mauvais état de conservation peut se traduire par la présence de plantes dites « eutrophes », telles que les orties ou certains joncs, témoins d'une prairie relativement riche du fait d'un amendement important. Au contraire, une prairie en bon état de conservation est une prairie sur laquelle sont représentées des plantes dites « oligotrophes », telles que les Orchidées qui se rencontrent sur des prairies peu amendées, associées à une gestion plus extensive. Dans l'ensemble du site Natura 2000, l'état de conservation est majoritairement moyen. Ainsi, des MAEt permettraient une amélioration de leur état de conservation ou au moins leur maintien en l'état. Par ailleurs, M. Thierry DUVAL (ECOLOR) cite la présence d'un certain nombre d'espèces protégées par la directive Habitat dans la vallée de la Sarre, soulignant ainsi une bonne gestion agricole qu'il serait bon de pérenniser via des MAEt.

La présentation s'achève sur l'échéancier prévisionnel. Mme Roseline BERRY (CEN Lorraine) précise qu'il y aura des groupes de travail par thématiques et par secteurs. Le site sera découpé en trois secteurs pour ces réunions, la vallée de la Sarre d'une part, de l'Isch d'autre part et de l'Albe et de la Zelle également.

Au préalable, des réunions d'information seront réalisées : une réunion publique suivie d'une réunion publique agricole. Elles se dérouleront à l'automne 2012.

La communication pour la réunion publique se fera par un communiqué de presse et par affichage dans les communes avec la contribution des Maires. La communication pour la réunion publique agricole se fera par invitation individuelle par courrier des exploitants agricoles et de leurs représentants.

Le président du COPIL donne à l'assemblée l'opportunité de poser des questions ou de faire des remarques.

M. Jean DELLES (Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle) souhaiterait que les propriétaires privés concernés par le périmètre des sites soient informés. Mme Roseline Berry (CEN Lorraine) précise alors qu'il est impossible de contacter tous les propriétaires privés mais qu'il revient aux communes de bien informer leurs administrés des réunions publiques. Ils pourront leur rappeler que ces réunions sont des moments d'échange et que les personnes intéressées ne doivent pas hésiter à poser des questions.

M. Jean DELLES demande ensuite si le montant des enveloppes est défini et si les promesses de subventions seront maintenues, compte tenu de la réforme de la PAC à venir en 2014. M. Ludovic LE MARESQUIER (DREAL Lorraine) répond que les autorités assurent que les fonds seront poursuivis dans des dispositifs similaires. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage qui ont une démarche conjointe (Alsace et Lorraine), ont préparé les enveloppes en fonction des crédits accordés et fixés par le Ministère chargé de l'Environnement (autour de 75000 euros) pour assurer la rédaction des deux Documents d'Objectifs.

Pour finir, M. Jean DELLES demande également si l'entretien des cours d'eau est pris en compte dans le diagnostic. Le CEN Lorraine convient qu'il s'agit d'un point important et qu'un groupe de travail devrait intégrer la question de l'entretien des cours d'eau.

M. Jean Pierre VACHER (BUFO), spécialiste des reptiles et amphibiens, propose au CEN Lorraine d'intégrer des fiches actions sur le Sonneur à ventre jaune afin de prévoir des mesures qui permettraient à l'espèce d'intérêt communautaire de coloniser le site, par exemple la création de mares. De simples aménagements d'habitats favorables ont déjà été couronnées de succès dans d'autres sites. M. Thierry DUVAL signale la présence de cette espèce qualifiée de pionnière à Veckersviller en 2012.

La problématique d'un ajustement de périmètre est également soulignée par plusieurs partis vis-à-vis des points suivants :

- par exemple l'extraction des bâtiments d'exploitation/habitations compris dans le périmètre (M. Frédéric LEMIUS, Jeunes Agriculteurs d'Alsace Bossue) ;
- mais également la délimitation plus claire en fonction des habitats naturels (M. Thierry DUVAL, ECOLOR). M. Ludovic LE MARESQUIER (DREAL Lorraine) précise que le périmètre est défini par arrêté ministériel et que les modifications sont très longues et lourdes. L'une des missions confiées au CEN LORRAINE est de juger de la pertinence de modifications et de faire des fiches actions qui proposent éventuellement un nouveau périmètre en fonction des sites et des inventaires. Cependant, précise la DREAL Lorraine, aucun changement ne sera réalisé à court terme et le remaniement n'est pas un objectif en soi.

Suite à cela, M. Guy HOUPERT (Chambre d'agriculture de Moselle) demande quelles sont les réelles contraintes pour une exploitation située dans un site Natura 2000. M. Ludovic LE MARESQUIER précise qu'aucune réglementation spécifique au monde agricole n'est en vigueur et que seules les Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) sont soumises à autorisation ou déclaration en fonction de la législation en vigueur. Par ailleurs, même les projets hors site sont soumis aux études d'incidences. Du reste, aucune obligation n'est imposée aux agriculteurs. Les agriculteurs ont la possibilité de signer un contrat permettant une compensation financière. En France, les autorités ont choisi une voie de concertation au travers d'un système volontariste avec les MAEt.

M. le Maire de Diffembach-les-Hellimer souligne que sa commune est au début d'une démarche d'Aménagement foncier. A ce sujet, M. Ludovic LE MARESQUIER précise qu'il est possible que les exploitants de cette commune contractualisent des MAEt plus tardivement.

Le COPIL est clos à 12h15 par M. Marc SENE qui remercie à nouveau tous les participants pour leur présence.

Liste de Présence COPIL 57
15/10/12 à Sarre-Union

MEMBRES TITULAIRES			Signature
M. le Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine	BEGUIN	Daniel	excuse
Mme la Sous-Préfète	MICHEL	Josette	excuse
M. le Président du Conseil Général de Moselle	WEITEN	Patrick	
M. le Président de la Communauté de Communes du Centre mosellan	BITTE	Claude	
M. le Président de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs	DIDIOT	Pierre-Jean	
Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes du Saulnois			
Mme ou M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences			excuse
Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fenétrange	POIROT	Alfred	
Mme ou M. le Président du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe			excuse
Monsieur le Maire de Diffenbach les Hellimer	RISSE	Gaston	
Monsieur le Maire de Erstroff	BELVOIX	Maurice	
Monsieur le Maire de Francaltroff	BINTZ	Bruno	
Monsieur le Maire de Hasembourg	SCHWARTZ	Yves	
Monsieur le Maire de Hellimer	HAVEN	Gérard	
Monsieur le Maire de Hilsprich	GILLET	Armand	
Monsieur le Maire de Insming	PATTAR	Alain	
Monsieur le Maire de Kappelkinger	ROTH KIRSCHVING	Bernard Jean	
Monsieur le Maire du Val de Gueblange	REEB	Aloyse	reçu en l'acte c 4. T 7.5
Monsieur le Maire de Lening	ERNST	Antoine	
Monsieur le Maire de Nelling	CLEMENT	Christian	
Monsieur le Maire de Petit Tenquin	MULLER	Etienne	
Monsieur le Maire de Sarralbe	DIDIOT	Pierre-Jean	
Monsieur le Maire de Veckersviller	UNTEREINER	Rémi	
Monsieur le Maire de Willenwald	MASSLO	Albert	
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle	ROTH HOUPERT	Anne Guy	
M. le Président de l'ADASEA de Moselle (n'existe plus)	GISSINGER	Denis	
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Moselle	SCHWALBACH SCHOESER	Christian PASCAL	
M. le Président des Jeunes Agriculteurs de Moselle			
M. le Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle	DELLES	Jean	
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace			
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle	HUMBERT	Gilles	



M. le Président de la Fédération de Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (<i>représentant</i>)	BURT	Jean-Marie	<i>Dohy</i>
M. le Président du Conservatoire des Sites Lorrains	SALVI <i>KNOCHER</i>	Alain <i>Alexandre</i>	<i>[Signature]</i>
M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	TRAUTMANN	Théo	
M. le Président du Groupement d'Etudes et de Conservation de la Nature en Lorraine	MEYER	Jean-Claude	
M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	MULLER	Serge	
MEMBRES CONSULTATIFS			
M. le Préfet de la Moselle	DE LAVERNEE	Christian	<i>excuse.</i>
M. le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine <i>Ludovic LE MARESQUIER</i>	SCHMITT	Karine	<i>[Signature]</i>
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Moselle	VANDEMAELE	Roland	<i>S.O.</i>
M. le Directeur Départemental de l'Équipement de Moselle <i>[Signature]</i>	LEJEUNE	Monique	<i>excuse.</i>
M. le Directeur de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine	WEILAND	Eric	<i>excuse'</i>
M. le Directeur de la Délégation Inter-régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques			
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	LEMOINE	Marie	<i>excuse'</i>
<i>LPO</i>	<i>SELTZER</i>	<i>Jacques</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Sous-Préfète de Sarreguemines</i>	<i>BARTHÉ</i>	<i>Christiane</i>	<i>[Signature]</i>
<i>ECOR.</i>	<i>DUAL</i>	<i>Thony</i>	<i>[Signature]</i>

CEN Lorraine *Chargée d'études*
CEN Lorraine *Chargée de Mission*

DDTST *Délégation Territoriale de Sarreguemines*

Communauté d'Agglomération Spins Co. France

Parcs de Sarreguemines - Bitch - Serelle

Jeunes Agriculteurs Alsace Bossae

CARDI *Christine*
BERRY *Roseline*
RIDGEN *Pascal*

BEYER *Daniel*

ROSS *Manuel*

Lemius *Frédéric*

Liste de Présence COPIL 67
15/10/12 à Sarre-Union

MEMBRES TITULAIRES			Signature
M. le Président du Conseil Régional d'Alsace	RICHERT	Philippe	
M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin	KENNEL	Guy-Dominique	
Monsieur le Maire de Bissert	SCHORUNG	Francis	
Monsieur le Maire de Harskirchen	SCHAEFFER	Bernard	
Monsieur le Maire de Keskastel	FUERSTOSS	Théo	
Monsieur le Maire de Sarre-Union	SENE	Marc	
Monsieur le Maire de Schopperten	RUFFENACH	Jean-Louis	
Monsieur le Maire de Siewiller	BURR	René	
Monsieur le Maire de Weyer	STOCK	Gaston	
M. le Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue	MATHIA	Jean	
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union	SENE	Marc	
M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Harskirchen et environs	SCHAEFFER	Bernard	
M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Sarre-Sud	SENE	Marc	
M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Isch	HECKEL	Roland	
M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	WEBER	Mickaël	
M. le Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin	ZETER	Jean-Daniel	
M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre bas-rhinoise	SENE	Marc	
M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	BASTIAN	Jean-Paul	
M. le Président de la Confédération Paysanne d'Alsace			
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin	RAMSPACHER	Denis	
M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin			
M. le Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	ERB	Robert	
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin	GREINER	Sébastien	
M. le Président d'Alsace Nature	FRIESS	Jean	
M. le Président de la Société d'Entomologie d'Alsace	BRUA		excuse
M. le Président de l'Association BUFO	BARBERY VALLIER	Jean-Pierre	
M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	TRAUTMANN	Théo	excuse
M. le Président du Conservatoire des Sites Lorrains	SALVI KROCHER	Alain Alexandre	
M. le Directeur de l'Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin	OSTERMANN	Joseph	
MEMBRES CONSULTATIFS			
M. le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Région Nord-Est	CADIC	Nadou	excuse
M. le Directeur Territorial de la Office National des Forêts d'Alsace	DUNOYER	Jean-Luc	



M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine			
M. le Délégué Régional au Tourisme d'Alsace	KLAERR-BLANC	Georges	
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	MICHELET	Paul	
Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace	CHAUX-DEBRY	Geneviève	
M. le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin	CEREZA	Xavier	Représente Boulimbou
M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin	BISCH	Pierre-Etienne	excusé
M. le Sous-Préfet de Saverne	BREYTON	Bernard	excusé
Annie Fischer Sous préfète Saverne			Fischer
FDAAPPMA 57	Dotet	Flora	Dotet
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas Rhin (SDEA)	MASSON	Agnes	Agnès

par
Guy

Réunion publique et réunion agricole des 4 et 10 décembre 2012 à Sarre-Union

- Communiqué à la population (affichage en mairie) et au communiqué de presse au sujet de la réunion publique du 4 décembre 2012
- Articles de presse des 30 novembre et 12 décembre 2012 (annonce de la réunion publique et bilan)
- Lettre d'invitation des exploitants agricoles à la réunion agricole du 10 décembre 2012
- Liste de présence de la réunion agricole du 10 décembre 2012



Sarrebourg, le 27 novembre 2012.

Communiqué à la population : réunion publique au
sujet du site **Natura 2000** « Vallée de la Sarre, de l'Albe
et de l'Isch – Marais de Francaltroff »
le mardi 4 décembre à 18h30
à la salle polyvalente de la Corderie à Sarre-Union

Le site Natura 2000 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch – Marais de Francaltroff » est un site éclaté, installé sur le plateau lorrain jouxtant les Vosges du Nord, entre Fénétrange, Drulingen, Sarre-Union, Francaltroff et Sarralbe. Votre commune ou votre intercommunalité est en partie concernée par le périmètre.

Ce site se décline en une partie mosellane et une partie bas-rhinoise et totalise 1489 ha (2/3 en Lorraine et 1/3 en Alsace).

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine) s'est vu confier la rédaction du Document d'Objectifs (DOCOB) de cette zone de 2012 à 2014 par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Lorraine) et la Communauté de communes du Pays de Sarre-Union.

Le DOCOB comprend un diagnostic socio-économique, un diagnostic biologique, la définition des enjeux et un programme d'actions.

Dans le cadre de cette rédaction, le CEN Lorraine, organise en partenariat avec le Pays de Sarre-Union et la DREAL Lorraine une **réunion publique ouverte à tous** : propriétaires, ayants droit, riverains, utilisateurs du site, responsables associatifs, chasseurs, pêcheurs, promeneurs...

Elle aura lieu le mardi 4 décembre à 18h30 à la salle polyvalente de la Corderie à Sarre-Union.

En lien avec la DREAL, le CEN Lorraine présentera le réseau européen Natura 2000 puis le site au travers d'un diaporama richement illustré (espèces, habitats, vues générales). La parole sera ensuite donnée à l'assemblée pour un jeu de questions-réponses.

L'objectif clairement affiché est de sensibiliser le public à ce site d'intérêt européen et de ressortir les grandes thématiques dans le cadre du diagnostic socio-économique.

Suite à la réunion publique, une réunion publique agricole aura lieu le lundi 10 décembre à 10h30 également à la Corderie. Elle est spécialement destinée aux exploitants agricoles et syndicats avec la présence d'un technicien de la Chambre d'Agriculture de la Moselle en charge du diagnostic agricole en lien avec la Chambre bas-rhinoise. La DDT de la Moselle et celle du Bas-Rhin seront également présentes.

Affaire suivie par : Alexandre KNOCHÉL, Chargé de projets Moselle au CEN Lorraine

SARRE-UNION

Natura 2000

Une réunion publique Natura 2000 aura lieu ce mardi 4 décembre, à 18 h 30 à la salle polyvalente de la corderie à Sarre-Union. Le site Natura 2000 Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch-Marais de Francaltroff est un site éclaté, installé sur le plateau lorrain jouxtant les Vosges du Nord, entre Fénétrange, Drulingen, Sarre-Union, Francaltroff et Sarralbe. Ce site se décline en une partie mosellane et une partie bas-rhinoise et totalise 1 489 ha (2/3 en Lorraine et 1/3 en Alsace). Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine) s'est vu confier la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) de cette zone de 2012 à 2014 par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Lorraine) et la Communauté de communes du Pays de Sarre-Union. Le DOCOB comprend un diagnostic biologique, la définition des enjeux et un programme d'actions. Dans le cadre de cette rédaction, le CEN Lorraine organise en partenariat avec le Pays de Sarre-Union et la DREAL Lorraine, une réunion publique ouverte à tous : propriétaires, ayants droit, riverains, utilisateurs du site, responsables associatifs, chasseurs pêcheurs, promeneurs.

L'objectif clairement affiché est de sensibiliser le public à ce site d'intérêt européen et de ressortir les grandes thématiques dans le cadre du diagnostic socio-économique.

Suite à la réunion publique, une réunion publique agricole aura lieu le lundi 10 décembre, à 10 h 30 également à la corderie. Elle est spécialement destinée aux exploitants agricoles et syndicats avec la présence d'un technicien de la Chambre d'agriculture de la Moselle en charge du diagnostic agricole en lien avec la Chambre bas-rhinoise. La DDT de la Moselle et celle du Bas-Rhin seront également présentes.

■ ENVIRONNEMENT

Natura 2000 cherche la parade

Constatant une érosion de la biodiversité sur son territoire, l'Union européenne a mis en place une politique de conservation des habitats, de la faune, la flore et des oiseaux qui sont menacés en France et dans nos régions.

Récemment a eu lieu une réunion publique Natura 2000 dans la salle polyvalente de la corderie à Sarre-Union. Elle avait pour but de mettre en présence le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) représenté par Alexandre Knochel et toutes les personnes concernées, soit les représentants communaux, les propriétaires, les ayants droit, les riverains, les utilisateurs du site, les

responsables associatifs, les chasseurs, pêcheurs et promeneurs. Étaient également présents Guy Boudinbou de la DDT et Annick Moser représentant la Com'com du Pays de Sarre-Union.

Diagnostic et constat

Le site Natura 2000 "vallée de la Sarre, de l'Albe, de l'Isch et le marais de Francaltroff" se décline en deux parties, une mosellane et une bas-rhinoise (1/3 en Alsace et 2/3 en Lorraine) pour une surface totale de 1 500 ha. Le CEN s'est vu confié la rédaction du document d'objectifs (Docob) par la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et la com'com).

Sont concernés les bans des communes du Bas-Rhin : Bissert, Harskirchen, Keskastel, Sarre-Union, Siewiller, Schoperten et Weyer et en Moselle les communes de : Dieffenbach-les-Hellimer, Erstroff, Francaltroff, Hazembourg, Hellimer, Hilsprich, Insming, Kappelking, Le Val-de-Guéblange,



Le public était clairsemé lors de la réunion Natura 2000.
Photos RL

Lening, Petit-Tenquin, Sarralbe et Willerwald.

Il s'agit dans ces zones, de recenser la faune et la flore, les habitats et les oiseaux qui sont en voie d'extinction ou menacés, de mettre en place une politique d'actions précises et de préconiser des mesures d'intervention. Des objectifs à atteindre sont établis en concertation avec les représentants de l'État, la Dreal, les sous-préfectures, les acteurs agricoles, le collège des élus.

Espèces rares menacées

Natura 2000 a répertorié les espèces menacées. Parmi les oiseaux : le tarier des prés, le milan royal, le râle des genêts, la cigogne, la pie-grièche. La flore : la sanguisorbe, la linaigrette à feuilles larges, la marisque (carex), la stellaire des marais, la scabieuse des prés, les scirpes. Les papillons : le cuivré des marais, un gastéropode : vertigo augustin ; une libellule, l'agrion et bien d'autres espèces végéta-

les et animales. L'objectif affiché est de sensibiliser à ce site d'intérêt européen et de ressortir les thématiques dans le cadre du diagnostic socio-économique.

Suite à ce rendez-vous, une autre réunion publique agricole a lieu à la corderie. Elle était destinée aux exploitants agricoles et syndicats avec la présence d'un technicien de la chambre d'agriculture de Moselle en charge du diagnostic agricole en lien avec la chambre bas-rhinoise.



Alexandre Knochel a présenté les objectifs de Natura 2000.



Service Agronomie - Environnement

« Société »

« Civilités » « Nom Prénom »

« Adresse »

« Code_Postal » « Commune »

A Metz, le 27 novembre 2012

Objet : Zone Natura 2000 de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch et marais de Francaltroff

« Civilités »,

Le site Natura 2000 de la « **Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch et marais de Francaltroff** » est entré en juin dernier dans sa phase active, avec la désignation du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine comme rédacteur de son document d'objectifs, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle.

Etant exploitant dans cette zone, vous allez bientôt être consulté pour le **diagnostic agricole du site**.

Afin de vous présenter le déroulement de la procédure Natura 2000 et ses outils, vous êtes conviés à une **réunion d'information** :

Lundi 10 décembre 2012 à 10 h 30

A la Salle polyvalente de la Corderie

Rue Vincent d'Indy, Sarre-Union

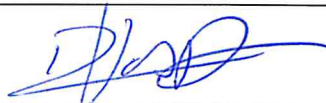
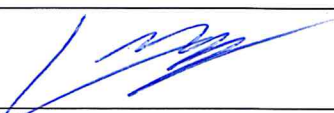
Dans l'attente de vous rencontrer,

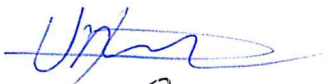
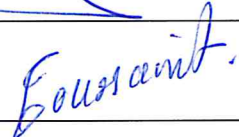
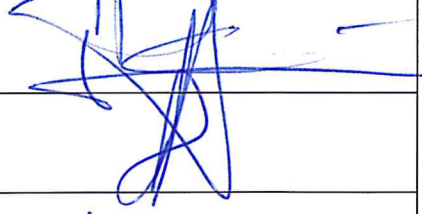
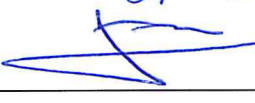
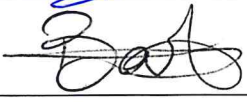
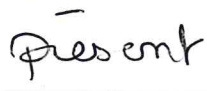
Veuillez agréer, « Civilités », l'expression de nos salutations distinguées.





**Réunion d'information
Lundi 10 décembre 2012 à Sarre-Union**

Noms - Prénoms	Organismes	Signatures
BARTH Thierry	Agriculteur	
Johnik André		
Unterwiesing Guy		
Wielgert Olivier		
RIGAUX Olivier et André	"	
REDINGER Claude	Exploitant Agricole	
MARCHAL PHILIPPE	"	
KASPAR Jean Marie	EARL KISSA	
SENE Hugo		
KLEIN ALBERT	AGRICULTEUR	
DREYDEN RALPH	GAEC des CHAMPS	
LEWJOINT Freddy	GAEC des CHARRONS	
Dutor Alfred	agriculteur	
Khalifa Yves	Scherria Jean-Marie	

UNTEREINER DENIS		
QUIRIN CHRISTOPHE GAEC Linel.		
MAGOR Christophe	GAEC a-e-l	
Helmsstetter Robert EARL	R.A.R.L	
BOOS STEPHANE	EARL DE LA SARRE	
LERCH CHRISTOPHE	EARL LERCH	
Lemius Frédéric	GAEC DE LA HOWAU	
TOUSSAINT	EARL WEIER	
Bauer PIERROT	EARL Bauer	
REPPERT Laurence	EARL BAUER	
KAISER Edoly		
REES Lionel	EARL ROSYUO	
SITTEN Patrick	EARL BACHER WEYER	
MERTZ Christian JEAN JEAN Emili	EARL MERTZ SIEWILLER	
SILLY Céline	LENING	
MILLER Gilbert	haucauff	
HOUPERT Philippe	Nelling	
HELMSTETTER Raulen	HARSKIRCHEN	
Amme BARTH	CDA 57	
Alexandre KNOCHEL	CENL	

[illegible]

Compte rendu de la Commission régionale agro-environnementale et climatique du 16 septembre 2014 à Metz (décision sur les priorités sur les PAEC déposés dont celui du site Natura 2000 en objet)



**Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt de Lorraine**



Conseil Régional de Lorraine

Metz, le 7 octobre 2013

Compte rendu du CRAEC Lorraine du 16/09/2014

Présences :

Cf. fiche émargements

Ordre du jour :

I] Rappels et précisions sur le dispositif MAEC 2015

II] Candidatures 2015

III] Financement

Introduction

M. SINOIR ouvre le comité en rappelant brièvement l'avancée du chantier PDRR 2014-2020 :

- Retour de la Commission européenne sur le document de cadrage national (DCN)
- Dernière version du PDRR envoyée le 30/07, attente des retours de la Commission

Le calendrier lorrain est volontairement précoce avec son appel à projets (AAP) lancé en juillet 2014, quelques semaines après la région Rhône-Alpes, les autres régions envisageant un AAP courant septembre. La Lorraine est la première région à réunir son CRAEC, afin de garantir au maximum la possibilité de contractualiser des MAEC dès le printemps 2015.

I] Rappels et précisions sur le dispositif MAEC 2015

La boîte à outils MAEC fait l'objet d'une présentation succincte aux membres du comité. Les principales évolutions du dispositif 2014-2020 par rapport à l'ancien programme sont rappelées.

Le calendrier 2014-2015 est reprecisé et validé par le CRAEC (dépôt des PAEC au plus tard le 30 novembre 2014 précédés par des préPAEC destinés à un échange

préalable avec les services instructeurs, validation des projets par le CRAEC en février 2015).

La CRAL est opposée au nouveau seuil d'UGB pour la mesure systèmes grandes cultures zones intermédiaires passé de 100 UGB (sans transparence GAEC) à 80 UGB maxi (avec transparence GAEC).

M. SINOIR précise que le cadrage national prévoit un seuil à 10 UGB et que le seuil de 80 UGB envisagé en région Lorraine correspond environ à la taille moyenne d'un atelier d'élevage. Le seuil retenu doit pouvoir être argumenté auprès de la Commission.

II] Candidatures 2015

L'ensemble des candidatures 2015 est présentée (nota : certaines lettres d'intention ajoutées tardivement n'apparaissaient pas dans le dossier de séance ; la présentation PPT actualisée a été envoyée aux membres du CRAEC, par mail, le 17/09) : 39 lettres d'intention pour des PAEC à enjeux localisés (6 sur l'enjeu « eau » et 33 sur l'enjeu « biodiversité ») et 4 lettres d'intention pour des PAEC relatifs aux mesures « systèmes » (un par département).

Les lettres d'intention relatives aux PAEC à enjeu « eau » sont validés par le CRAEC.

Le nombre de PAEC à enjeu « biodiversité » déposés dépasse les estimations budgétaires associées.

Une sélection de 10 projets est proposée, sur la base d'un travail de priorisation réalisé par la DREAL, reposant :

- d'une part sur l'importance de l'enjeu environnemental associé,
- et sur le facteur risque de perte de dynamique territoriale en cas d'absence de contractualisation en 2015 d'autre part.

Globalement, les membres du CRAEC soulèvent deux points clés à prendre en compte :

- Nécessité d'inclure à la méthode de priorisation des PAEC un critère de **dynamique et d'historicité du PAEC**. Par exemple, un PAE est classé en 3ème priorité par application des critères évoqués ci-dessus, alors qu'il a suscité 100 % de contractualisation les années précédentes, ce qui n'est pas le cas de tous les PAEC placés au niveau 1.
- Nécessité d'**élargir le nombre de PAEC retenus (de 10 à 15)**, du fait de la diminution d'attractivité des EU (disparition du SOCLE Herbe), au risque de reporter à 2016 certains PAEC lors du CRAEC de février 2015, dans le cas de taux de contractualisation supérieurs aux estimations de septembre 2014. Le

cas échéant, le CRAEC de février 2015 sera dans l'obligation de différer en 2016 la mise en œuvre de certains PAEC si les estimations budgétaires des PAEC s'avèrent trop élevées.

Les membres du CRAEC sont invités à communiquer sous une semaine, à la DRAAF et au Conseil régional, leur interprétation des critères proposés dans le cas des territoires qui les concernent.

La sélection finale des PAEC sera arrêtée début octobre 2014, après analyse des différentes contributions.

Pour ce qui concerne les MAEC « système », la DRAAF considère qu'un travail de ciblage de territoires et / ou de types d'exploitations prioritaires en lien avec les enjeux environnementaux doit être réalisé au niveau des PAEC. Les organisations professionnelles agricoles font état d'une grande difficulté à territorialiser les MAEC système en raison de l'incertitude liée à l'attractivité de ces nouvelles mesures.

Les chambres d'agriculture souhaitent une réunion technique (détails des cahiers des charges) avec la DRAAF et le CRL sur les MAEC système de manière à pouvoir démarrer rapidement l'élaboration de leurs PAEC.

III] Financement

La DRAAF présente ses hypothèses de financement des MAEC 2014-2020 en notant que le nombre de lettres d'intention déposés pour les PAEC 2015 est sensiblement supérieur aux enveloppes financières potentiellement disponibles :

- financement prioritaire des MAEC système, avec un potentiel de contractualisation plus large que les ex MAEt et des changements de pratiques significatifs, mais nécessité de ciblage des territoires ou exploitations. Les zones herbagères du Plateau lorrain constitue une priorité pour l'Etat.
- maintien du niveau d'accompagnement des MAEt 2007-2013 avec une priorité aux enjeux Natura 2000 (réseau reconnu par l'UE) ainsi qu'à la dynamique territoriale inscrite dans la durée,

La CRAL renouvelle sa demande de positionner le plafond des MAEC systèmes à 20 000 € / exploitation / an (contre 10 000 € /expl/ an proposé)

Le CRL précise ses obligations et priorités en tant qu'autorité de gestion du FEADER 2014-2020 :

- Maintien des 10% FEADER dédiés au développement rural non agricole,

- Récente augmentation du taux de cofinancement sur l'ICHN (+ 3%) ayant conduit à une révision de la maquette financière,
- Importance du critère de dynamique historique des PAEC,
- Attention portée aux variations des niveaux d'engagement liées aux évolutions de la boîte à outils MAEC,
- Appel aux autres financeurs souhaitant intégrer le dispositif MAEC à enjeux localisés et/ou MAEC systèmes

Les trois Agences de l'eau demandent un cofinancement FEADER pour leurs interventions et se laissent la possibilité d'intervenir sur des MAEC système (en dehors de la MAEC grandes cultures zone intermédiaire) qu'elle étudiera, au cas par cas dès lors qu'elles intégreront la ZAP enjeu « eau ». Il n'y aura donc pas a priori de financement par les Agences à grande échelle (départementale par exemple).

Les CDA s'engagent à contacter les agences de l'eau concernées pour monter des PAEC de mesures systèmes sur des enjeux « eau », en adéquation avec les cahiers des charges des Agences. L'AERM précise que la MAEC GC-zones intermédiaires ne paraît pas suffisamment exigeante pour bénéficier d'un financement.

Le CG57 précise qu'il financera en priorité les MAEC historiquement financées en top-up CG57 (Vosges mosellanes).

Le CG55 précise qu'il devrait continuer à financer le PAEC « Val Dunois »(environ 15 000 €/an à confirmer).

Contrats en cours (hors 2011)	Natura 2000	dynamique de territoire	Priorité DREAL	Priorité retenue financement Etat	Territoire
oui	oui	moyenne	1	1	Bischwald
oui	oui	faible	1	1	Forêt de la Reine et Caténa de Rangéval
oui	oui	faible	1	1	Lachaussée
oui	oui	moyenne	1	1	Lindre
oui	oui	faible	1	1	Pagny sur Meuse
oui	oui	moyenne	1	1	Pelouses à Obergailbach
oui	oui	moyenne	1	1	Spincourt
oui	oui	faible	1	1	Stennay
oui	oui	faible	1	1	Vallée alluviale de la Vezouze
oui	oui	moyenne	1	1	Vallée de la Meurthe de la Voivre à Saint Clément et tourbière de la Basse Saint Jean
oui	oui	forte	1	1	Vallée de la Meuse
oui	oui	moyenne	1	1	Vallée de la Moselle
oui	oui	faible	1	1	Vallée de la Seille
oui	oui	faible	2	1	Bassigny
oui	oui	très forte	3	1	Plateau de Malzéville
oui	oui	faible	3	2	Vallée de la Nied Réunie
oui	oui	très forte	3	2	marais d'ippling
oui	oui	forte	3	2	Pelouse et vallons forestier de Chauvencourt
oui	oui	faible	3	2	Pelouses et vallons forestier du Rupt de Mad
oui	oui	moyenne	3	2	Vallée du Madon , du Brénon et carrières de Xeuilley
non	oui	très forte	3	2	Marais de Chaumont devant Damvillers
non	oui	très forte	2	2	Vallée de la Chier et de l'Othain
oui	oui	moyenne	3	3	Lac de Madine
non	oui	faible	3	3	Jarny Mars Latour
non	oui	?	3	3	Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch
oui	non	?	1	3	Prairie du PNRL Est
oui	non	?	1	3	Prairie du PNRL Ouest
oui pour partie	oui, pour partie	faible	2	3	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
non	non	forte	1	3	Prairies à Azurés de la vallée de la Sarre
non	non	/	1	3	PNA Milan Royal
oui	non	/	2	0	Parc Naturel régional des Vosges du Nord
oui	non	/	3	0	ENS des vallées du Longeau et de la Seigneulle
non	non	?	3	0	Agrifaune du Val Dunois

2^e réunion du comité de pilotage commun (Moselle / Bas-Rhin) du 14 novembre 2014 à Morhange

- Lettre d'invitation du sous-préfet de Sarreguemines et liste d'envoi
- Compte rendu du COPIL
- Liste de présence

Regu le 3.11.14



PREFECTURE DE LA MOSELLE
Sous-préfecture de Sarreguemines

Bureau des Affaires Communales
Affaire suivie par Mme FISCHER
☎ : 03.87.27.62.53
Mail : annie.fischer@moselle.gouv.fr

Le 28 octobre 2014

Le Sous-Préfet de Sarreguemines

A

Voir destinataires in fine

OBJET : Invitation au COFIL commun du site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais du Francaltroff » FR4100244 et FR4202003 (Moselle/Bas-Rhin)

P. J. : 1

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff », qui se tiendra le :

Vendredi 14 novembre 2014

à 15 h 00

à la salle Domofutura

Zone d'activités de la communauté de communes du Centre Mosellan

A MORHANGE (voir plan ci-joint)

Ordre du jour :

- Présentation puis validation de la 1^{ère} partie du DOCOB correspondant aux diagnostics du site Natura 2000 (enjeux biologiques, activités humaines, menaces, objectifs de conservation, hiérarchisation des enjeux) ;
- Point d'information sur le Programme Agro-Environnemental et Climatique ;
- Points divers.

Fin prévisible 17h30

Pour mémoire, la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 de la partie mosellane relève de l'État (DREAL Lorraine) et celle de la partie bas-rhinoise de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union. Le précédent COFIL s'est tenu dans le Bas-Rhin.

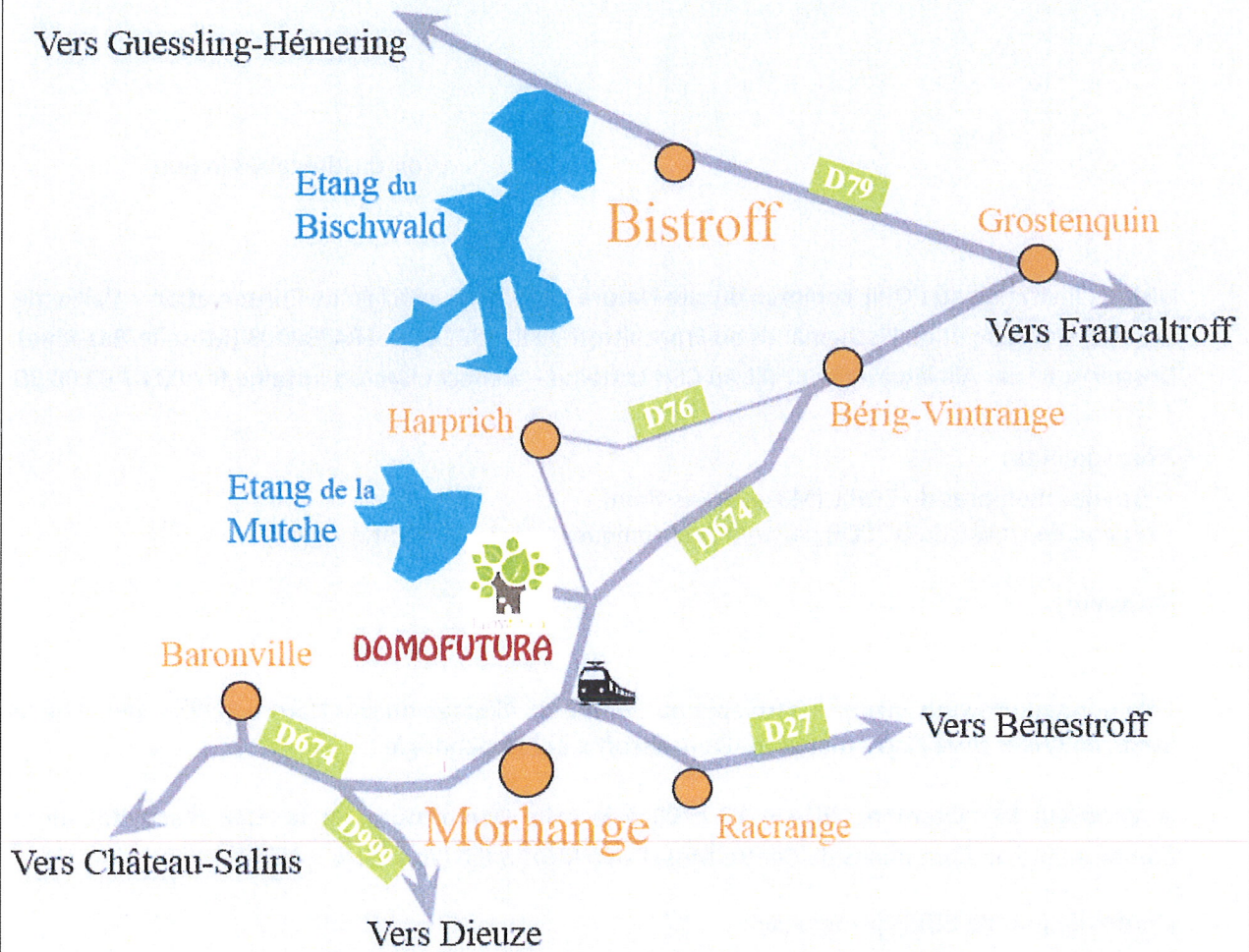
Je vous serais obligé de bien vouloir confirmer votre participation, par téléphone (03 87 27 62 53 ou 03 87 27 62 58) ou par mail (annie.fischer@moselle.gouv.fr)


Christophe SALIN

mbr de droit	mbr consultatif	Titre	A l'attention de	Nom	Prénom	Organisme	Adresse 1	Adresse 2	CP	Ville
x		M. le Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine		BEGUIN	Daniel	Région Lorraine	Place Gabriel Hocquard			57036 METZ Cedex 1
x		M. le Président du Conseil Général de Moselle		WEITEN	Patrick	Conseil Général de la Moselle	1 rue du Pont Moreau			57000 METZ Cedex 1
x		M. le Président de la Communauté de Communes du Centre mosellan		BITTE	Claude	Communauté de Communes 2 rue de Prêtel				57340 MORHANGE
x		M. le Président de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs				Communauté de Communes 14 ter place de la république				57430 SARRALBE
x		Mme ou M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences		GEIS	Roland	Communauté de Communes 99 rue Maréchal Foch				57170 CHÂTEAU-SALINS
x		Mme ou M. le Président du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines				CASC				57200 SARREGUEMINES
x		M. le Président du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines				Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines				57200 SARREGUEMINES
x		Monsieur le Maire				Mairie de Diffembach-lès-Hellimer	34 rue principale			57660 DIFFEMBACH-LES-HELLIMER
x		Monsieur le Maire				Mairie d'Estroff	5B rue de la mairie			57660 ERSTROFF
x		Monsieur le Maire		BINTZ	Bruno	Mairie de Francaltroff	2 B rue des Jardins			57670 FRANCAULTROFF
x		Monsieur le Maire				Mairie de Hazenbourg	Impasse église			57430 HAZENBOURG
x		Monsieur le Maire				Mairie de Hellimer	8 rue école			57660 HELLIMER
x		Monsieur le Maire				Mairie de Hilsprich	5 rue église			57510 HILSPRICH
x		Monsieur le Maire				Mairie d'Insming	16 place de l'église			57670 INSMING
x		Monsieur le Maire				Mairie de Kappelkinger	6 rue de l'abbé			57430 KAPPELKINGER
x		Monsieur le Maire				Mairie de Val-de-Gueblange	8 rue de l'abbé Monsieur			57430 LE VAL DE GUEBLANGE
x		Monsieur le Maire				Mairie de Lénig	20 rue principale			57670 LENING
x		Monsieur le Maire				Mairie de Neiling	1 rue de l'Albe			57670 NEILING
x		Monsieur le Maire				Mairie de Petit-Tenquin	1 rue principale			57660 PETIT-TENQUIN
x		Monsieur le Maire				Mairie de Sarralbe	Place de la république			57430 SARRALBE
x		Monsieur le Maire				Mairie de Veckersviller	30 rue de l'église			57370 VECKERSVILLER
x		Monsieur le Maire				Mairie de Willervald	59 rue principale			57430 WILLERWALD
x		Monsieur le Maire		JACOB	Bernard	CA de la Moselle	64, avenue André Mairaux			57045 METZ Cedex 1
x		Monsieur le Maire		GRANDDIER	Christian	FDESA	64, avenue André Mairaux			57045 METZ Cedex 1
x		M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle		DELLES	Yannick	CNJA	64 avenue André Mairaux			57045 METZ Cedex 1
x		M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Moselle				Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle	Ferme du Taltewald			57660 BISTROFF
x		M. le Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle		VALLAGEAS	Jean	CPDF	41 avenue du Général de Gaulle			57050 LE BAN ST MARTIN
x		M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace		HUMBERT	Gilbert	FDC de la Moselle	1 Rue de la Passotte - BP 37815			57078 METZ Cedex 03
x		M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle		DOHET	Florent	Fédération des APPMA de Moselle	14 rue du moulin			57000 METZ MAGNY
x		M. le Président de la Fédération de Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		SALVI	Alain	CEN Lorraine	3 rue du Président Schuman			57400 SARRBOURG
x		M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine		TRAUTMANN	Théo	GSA	Ecomusée			68190 UNGERSHEIM
x		M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens		WIERNET	Armand	GECNAL	6 rue des Mésanges			57520 LIXING LES ROUHLING
x		M. le Président du Groupement d'Etudes et de Conservation de la Nature en Lorraine		MULLER	Serge	CSRPN de Lorraine	9 place de la préfecture			57070 METZ
x		M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel		MEDDAH	Nacer	Préfecture	GreenPark - 2 rue Augustin Fresnel			57071 METZ Cedex 3
x		M. le Préfet de la Moselle		SCHMITT	Karine	DREAL Lorraine	17, quai Paul Wiltzer	BP 31035		57036 METZ Cedex 01
x		M. le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine		COURTOIS	Stéphanie	DDT 57 Service Environnement	41-43 route de Joux			57160 MOULINS-LES-METZ
x		M. le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle		WEILAND	Eric	Délégation interrégionale	23 rue des Garennes			57155 MARLY
x		M. le Directeur de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine		SABOT	Eric	ONEMA	Le Longeau - Route de Lessy	BP 30019		57161 MOULINS-LES-METZ
x		M. le Directeur de la Délégation Inter-régionale de l'Eau et des Milieux Aquatiques		LEMOINE	Marie	AERM				
x		M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse								

x		M. le Président du Conseil Régional d'Alsace	RICHERT	Philippe	Région Alsac	1 place du Wacken	BP 91006	67070 STRASBOURG
x		M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin	KENNEL	Guy-Dominique	Conseil Général	Place du quartier blanc		67964 STRASBOURG
x		Monsieur le Maire			Mairie de Bis	1 rue du canal		67260 BISSERT
x		Monsieur le Maire			Mairie de Hail	6 rue de Fénétrange		67260 HARSKIRCHEN
x		Monsieur le Maire			Mairie de Kes	15 rue de la libération		67260 KESKASTEL
x		Monsieur le Maire		Marc	Mairie de Sar	34 grande rue		67260 SARRE-UNION
x		Monsieur le Maire			Mairie de Sch	2 rue principale		67260 SCHOPPERTEN
x		Monsieur le Maire			Mairie de Ste	45 rue des églises		67620 SIEWILLER
x		Monsieur le Maire			Mairie de We	1 rue de l'église		67320 WEYER
x		M. le Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue			Communauté	12 rue des remparts		67430 DIEMERINGEN
x		M. le Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue			Communauté	14 rue Vincent d'Indy		67260 SARRE-UNION
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Harskirchen et environs		Marc	SIVOM	6 rue de Fénétrange		67260 HARSKIRCHEN
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Sarre-Sud			Syndicat Inter	Mairie de Sarrewerden		67260 SARREWERDEN
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'isch			Syndicat Inter	23 rue Général Leclerc		67320 DRULINGEN
x		M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du N WEBER		Mickaël	PNRVN	Maison du Parc - Château		67290 LA PETITE-PIERRE
x		M. le Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin			Syndicat des	Espace européen de l'entreprise Schiltigheim	BP 10020	67013 STRASBOURG CEDEX
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre bas SENE		Marc	Syndicat Inter	34 Grand'Rue	BP 57	67260 SARRE-UNION
x		M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	BASTIAN	Jean-Paul	Chambre d'A	2 rue de Rome		67309 SCHILTIGHEIM
x		M. le Président de la Confédération Paysanne d'Alsace			Confédération	12 rue des Forgerons		67160 SEEBACH
x		M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants	RAMSPACHER	Denis	FDSEA	2 rue de Rome		67300 SCHILTIGHEIM
x		M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin	LEMIUS	Frédéric	CDJA	3 rue de Rome		67300 SCHILTIGHEIM
x		M. le Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection d'ERB	GREINIER	Robert	Fédé APPMA	Lieu-dit La Musau	Route départ	67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM
x		M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin	FRIESS	Sébastien	FDC 67	5 rue du Staedel		67100 STRASBOURG
x		M. le Président d'Alsace Nature		Jean	Alsace Nature	8 rue Adèle Riton		67000 STRASBOURG
x		M. le Président de la Société d'Entomologie d'Alsace	BRUA	Christophe	Société d'Ent	7 rue d'Aldelshoffen		67000 SCHILTIGHEIM
x		M. le Président de l'Association BUFO	VACHER	Jean-Pierre	BUFO	8 rue Adèle Riton		67000 STRASBOURG
x		M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	TRAUTMANN	Théo	CSA	Ecomusée		68190 UNGERSHEIM
x		M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine	SALVI	Alain	Gen Lorraine	3 rue du Président Schuman		57400 SARREBOURG
x		M. le Directeur de l'Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin	LEVY	Marc	Agence pour	9 rue du Dôme		67000 STRASBOURG
x		M. le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquati	CADIC	Nadou	ONEMA	33a rue de la Tour		67200 STRASBOURG
x		M. le Directeur Territorial de la Office National des Forêts d'Alsace	DUNOYER	Jean-Luc	ONFS	Cité Administrative	14 rue du Ma	67084 STRASBOURG
x		M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sau	LUTZ	Jean-Michel	Comité du To	2 route d'Oberhausbergen		67290 LA PETITE-PIERRE
x		M. le Délégué Régional au Tourisme d'Alsace	KLAERR-BLANCHARD	Georges	AERM	Le Longeau - Route de Less	BP 20226	67000 STRASBOURG
x		M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	LEMOINE	Marie	AERM	Le Longeau - Route de Less	BP 30019	57161 MOULINS-LES-METZ
x		Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Lo	DUJARDIN	Cécile	DREAL Alsac	8 rue Adolphe Seyboth		67000 STRASBOURG
x		M. le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin	BOUDIMBOU	Guy	DDT 67	14 rue du Maréchal Juin	BP 61003	67070 STRASBOURG
x		M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin	BOUILLON	Stéphane	Préfecture de	5 Place de la République		67073 STRASBOURG
x		M. le Sous-Préfet de Saverne	BREYTON	Bernard	Sous-préfect	3 rue du Tribunal		67700 SAVERNE

PLAN D'ACCES



Compte rendu du 2^e comité de pilotage commun Vendredi 14 novembre 2014 à Morhange (57)

Site Natura 2000 FR4100244 et FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff » Moselle/Bas-Rhin - Zone de Conservation Spéciale (Directive Habitats)

Rédaction : Alexandre KNOCHÉL (CEN Lorraine)

Validé par le comité de suivi le 12/03/2015

Un comité de pilotage commun des sites Natura 2000 FR4100244 et FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff » (Moselle/Bas-Rhin) s'est déroulé pour la deuxième fois le 14 novembre 2014 à 9h30 à Sarre-Union (Maison des services) sous la présidence du représentant de la sous-préfecture de Sarreguemines. Il avait pour objet la présentation du bloc 1 du DOCOB : les diagnostics socio-économique, agricole et biologique.

Pièces jointes : diaporama présenté au COPIL et feuille d'émargement.

Étaient présents :

	Nom	Titre
Mme.	DORKEL Nicole et FISCHER Annie	Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Sarreguemines
Mme et M.	BERRY Roseline et KNOCHÉL Alexandre	Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
M.	BEYER David	Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence
M.	BOUDIMBOU Guy	Représentant du Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin
M.	BITTE Claude, HOLZ Jérôme	Président de la Communauté de Communes du Centre mosellan, technicien de rivière
M.	<i>Non renseigné</i>	Maire de Sarralbe
M.	DELLES Jean	Représentant du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle
M.	<i>Non renseigné</i>	Maire de Kappelkingen
M.	BUR Sonia	Maire de Val-de-Guéblange
M.	BINTZ Bruno	Maire de Francaltroff
M.	ERNST Antoine	Maire de Léning
M.	MULLER Vincent	Maire de Petit-Tenquin
M.	M. HOELLINGER	Maire de Sarralbe
M.	<i>Non renseigné</i>	Maire de Willerwald
Mme	BARTH Anne	Chambre d'Agriculture de la Moselle
Mme et M.	BERRY Roseline et KNOCHÉL Alexandre	CEN Lorraine
M.	WERNET Armand	GECNAL de Sarreguemines
Mme	SCHMITT Karine	DREAL Lorraine

M.	MULLER Patrice	ONEMA 57
M.	SELTZER Jacques	LPO (groupe local de Hoste)
M.	SCHWAB Denis	CG67
M.	<i>Non renseigné</i>	Maire de Keskastel
M.	<i>Non renseigné</i>	Maire de Schopperten
M.	ROHRBACH Christian (adjt)	Maire de Weyer
M.	SENE Marc	Maire de Sarre-Union
Mme	OSSWALD Tania	Communauté de Communes d'Alsace Bossue (président excusé)
Mme	FEISS Julie	Communauté de Communes de Sarre-Union
M. et Mme	BRUA Daniel	Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
M.	LEMIUS Frédéric	CDJA 67
M.	MAGAR Aloyse	ONCFS 67
M.	BOUDIMBOU Guy	DDT 57
M.	GISSINGER Roland	ANAB (invitée)
M.	GISSINGER Roland	Alsace Nature

Étaient excusés :

	Nom	Titre
M	<i>Non renseigné</i>	Président de la Communauté de Communes du Saulnois
M.	BÉGUIN Daniel	Vice-président du Conseil Régional de Lorraine
M.	<i>Non renseigné</i>	Maire de Diffembach-lès-Hellimer
M.	<i>Non renseigné</i>	Maire de Hazembourg
M.	<i>Non renseigné</i>	Maire de Veckersviller
M.	DOHET Florent	Fédération Départementale des Associations Agrées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
M.	<i>Non renseigné</i>	Préfet de la Moselle
M.	BASTIEN Pierre-Emmanuel	CPEPESC Lorraine
M.	<i>Non renseigné</i>	PNRVN
M.	<i>Non renseigné</i>	Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bas-Rhin

- Préambule :

Mme la secrétaire générale de la **sous-préfecture de Sarreguemines, Mme DORKEL**, introduit le COPIL en remerciant les participants pour leur présence et en excusant M. le sous-préfet de Sarreguemines qui ne pouvait être présent.

- Exposé de la partie diagnostics du DOCOB :

M. KNOCHEL du CEN Lorraine présente sous forme d'un diaporama (en pièce-jointe) la partie diagnostics DOCOB et effectue un point d'information sur le projet de Programme Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000.

La partie diagnostics comprend une analyse socio-économique, agricole et biologique. Elle permet d'établir les enjeux pour effectuer une hiérarchisation en prévision des actions (partie plan d'action à venir).

Anne BARTH, de la Chambre d'Agriculture de la Moselle, présente spécifiquement le diagnostic agricole. La CA-57 indique que le projet Programme Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 a été mis en priorité 3 en CRAEC ce qui signifie qu'il n'y aura pas de signatures de MAEC sur le site en 2015. Un courrier de la CA-57 informera les agriculteurs qu'il n'y aura pas de MAEC avant 2016.

- Phase d'échanges et de questions :

M. MAGAR de l'ONCFS (réseau national avifaune des prairies humides) signale le développement de l'ensilage/enrubanage sur le ried de la Honau entre Sarralbe et Sarre-Union. Cette intensification agricole occasionne un préjudice pour l'avifaune prairiale (notamment le Courlis cendré) qui s'appauvrit. Il s'interroge sur les moyens de juguler la situation et notamment de réglementer les pratiques. Le **CEN Lorraine** précise que les mesures agro-environnementales qui seront proposées auront une dimension uniquement volontariste et ne seront en aucun cas obligatoires. L'animateur Natura 2000 pourra inciter les agriculteurs à faucher tardivement sur les zones sensibles.

M. WERNET, du GECNAL de Sarreguemines, nous interroge sur la prise en compte du Courlis cendré et du Tarier des prés dans le cadre de la gestion du site Natura 2000. Le **CEN Lorraine** indique qu'aucune mesure « avifaune » ne pourra être proposée car le site est classé en ZSC (Directive Habitats) et pas en ZPS (Directive Oiseaux) à l'exception des marais de Francaltroff-Erstroff, de l'Albe et de Léning à double classement européen. Néanmoins, des mesures pour les espèces et habitats de la Directive Habitats peuvent être éventuellement profitables aux oiseaux prairiaux.

M. MULLER de l'ONEMA et **M. ERNST, maire de Léning**, interviennent sur les cours d'eau et en particulier l'Albe. **M. ERNST** nous informe qu'un projet de renaturation de l'Albe existe et a été initié il y a 17 ans. Dans les faits, les réunions sur ce projet ont permis de sensibiliser mais elles n'ont débouché pour le moment sur aucune action. **M. MULLER** regrette que l'Albe soit si peu abordée dans le projet de DOCOB car c'est un cours d'eau fortement artificialisé (recalibré, rectifié et doté de seuils notamment à Nelling-Insming). Il indique que l'ONEMA et la FDPPMA disposent de 20 ans de recul sur l'approche ichtyologique de l'Albe. Le Chabot (pas mentionné au DOCOB) a été observé sur l'Albe. La question de la qualité de l'eau est aussi évoquée. En effet, sur cette vallée naturellement inondable, une qualité médiocre du cours d'eau peut influencer négativement sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire prairiaux. Par ailleurs, **M. MULLER** indique qu'il faudrait améliorer la connaissance hydraulique de l'Albe.

M. GISSINGER de l'ANAB considère qu'il manque dans le DOCOB un élargissement aux autres espèces (c'est-à-dire en dehors des espèces d'intérêt communautaire) à forte valeur patrimoniale. Il donne pour exemple le Vulpin utriculé (espèce végétale protégée en Alsace) qui ne figure pas au DOCOB. Le **CEN Lorraine** propose de le mentionner pour information. **M. GISSINGER** souhaite que des actions d'améliorations des connaissances figurent au DOCOB sur les taxons hors Natura 2000 (au titre des enjeux de connaissances). Il signale que les associations pourront contribuer à ces inventaires.

Sur le plan entomologique, une étude serait particulièrement nécessaire côté alsacien selon l'ANAB (**CEN Lorraine** : le traitement des taxons hors cadre Natura 2000 est hors sujet pour le DOCOB).

M. MULLER de l'ONEMA (et M. BOUDIMBOU de la DDT-67) s'interroge sur le mauvais état de conservation des prairies dans le secteur de Sarralbe. En effet, des mesures agricoles sont pourtant en place autour d'un périmètre de captage. **Armand WERNET** signale que les inondations peuvent apporter une forme de fertilisation aux prairies et influencer négativement sur leur état de conservation (au sens de l'expression de la flore).

M. SCHWAB du CG-67 considère qu'il manque des mentions d'Agrion de mercure sur la Honau. Le **CEN Lorraine** précise qu'il a consulté ODONAT en amont pour l'obtention des données naturalistes du secteur. Celles-ci ont été transmises mais il n'y avait pas de mention d'Agrion de mercure. **M. SCHWAB** suggère aussi de consulter Telebotanica pour les espèces végétales et propose de faire figurer une liste d'espèces complétée (**CEN Lorraine** : le bureau d'étude ECOLOR a effectué des relevés botaniques en 2012 et 2013 sur l'ensemble du site hors sites des Conservatoires et aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été relevée).

Karine SCHMITT de la DREAL Lorraine insiste sur l'importance de mettre à jour le Fichier Standard de Données du site Natura 2000 vis-à-vis des études d'incidence Natura 2000. Par ailleurs, elle souligne que l'exposé oral des diagnostics par le CEN Lorraine est clair mais que le document est dense. Les parties du DOCOB mériteraient des synthèses intermédiaires ou conclusions.

M. SÉNÉ, président de la Communauté de Communes de Sarre-Union, précise en fin de réunion, que les remarques formulées seront intégrées sous réserve qu'elles fassent partie du cahier des charges du prestataire dans le cadre du marché de rédaction du DOCOB. Le prochain COPIL, qui validera l'ensemble du DOCOB, se déroulera en février-mars 2015.

La réunion est clôturée vers 17h avec les remerciements de circonstance pour les participants à ce comité de pilotage de validation intermédiaire du DOCOB. **M. SÉNÉ** remercie également la Communauté de Communes du Centre Mosellan, représentée par son président M. BITTE, pour l'accueil à Domofutura.



COPIL Natura 2000 – 14 novembre 2014 – Morhange – Domofutura
Site FR4100244-FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais du Francaltroff »

Liste de présence

MOSELLE :

mbr de droit	mbr consultatif	Titre	Organisme	Nom	Prénom	@ Adresse courriel à compléter SVP	Signature
x		M. le Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine	Région Lorraine	BEGUIN	Daniel	nathalie.siefert@lorraine.eu	abs. EXCUSE
x		M. le Président du Conseil Général de Moselle	Conseil Général de la Moselle	WEITEN	Patrick	clarisse.sztuka@cg57.fr M ^{re} Bitte	abs. Bitte
x		M. le Président de la Communauté de Communes du Centre mosellan	Communauté de Communes du Centre mosellan	BITTE	Claude	cc-centremosellan@wanadoo.fr; k.albrech@cc-cm.fr Mr Holz Jérôme M ^{re} Adam Mathias (stagiaire)	Bitte adga
x		M. le Président de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs	Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs			mairie.sarralbe@wanadoo.fr; secretariat.maire@mairie-sarralbe.fr	cf maire sarralbe présent
x		Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes du Saulnois	Communauté de Communes du Saulnois	GEIS	Roland	administration@cc-saulnois.fr	EXCUSE
x		Mme ou M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences	CASC			david.beyer@agglo-sarreguemines.fr	Beyer
x		Mme ou M. le Président du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines	Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines			pays_sbs@yahoo.fr	cf CASC
x		Monsieur le Maire	Mairie de Diffembach-lès-Hellimer			mairie.diffembachleshellimer@orange.fr	EXCUSE
x		Monsieur le Maire	Mairie d'Erstroff			mairie.erstroff@wanadoo.fr	abs.
x		Monsieur le Maire	Mairie de Francaltroff	BINTZ	Bruno	mairie.francaltroff@west-telecom.com	abs
x		Monsieur le Maire	Mairie de Hazembourg			mairie.hazembourg@orange.fr	EXCUSE
x		Monsieur le Maire	Mairie de Hellimer			commune.hellimer@orange.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Hilsprich				

x	Monsieur le Maire	Mairie d'Insming			mairie.insming@libertysurf.fr	
x	Monsieur le Maire	Mairie de Kappelking			mairiekappelking@wanadoo.fr	
x	Monsieur le Maire	Mairie de Val-de-Guéblange (Le)			mairie.valdegueblange@wanadoo.fr;sburleval@gmail.com	
x	Monsieur le Maire	Mairie de Léning			mairie.lening@wanadoo.fr	
x	Monsieur le Maire	Mairie de Nelling			mairie-nelling@wanadoo.fr	
x	Monsieur le Maire	Mairie de Peiti-Tenquin	MULLER Vincent		mairie.petit-tenquin@orange.fr	
x	Monsieur le Maire	Mairie de Sarralbe			mairie.sarralbe@wanadoo.fr;secretariat.maire@mairie-sarralbe.fr + M ^r Hoellinger	
x	Monsieur le Maire	Mairie de Veckersviller			veckersviller@wanadoo.fr	
x	Monsieur le Maire	Mairie de Willerwald			contact@mairie-willerwald.fr	EXCUSE
x	M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle	CA de la Moselle	JACOB	Bernard	anne.barth@moselle.chambagri.fr;bernard.jacob@safer-lorraine.com	ok
x	M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Moselle	FDSEA	SCHWALBACH	Christian	chappellewalschbronn@orange.fr;contact@fdsea57.fr	
x	M. le Président des Jeunes Agriculteurs de Moselle	CNJA	GRANDIDIER	Yannick	ja57@moselle.chambagri.fr	
x	M. le Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle	Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle	DELLES	Jean	earl.tattenwald@orange.fr	
x	M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace	CRPF	VALLAGEAS	Gilbert	gilbert.vallageas@crpf.fr;stephane.asael@crpf.fr;lorrainealsace@crpf.fr	
x	M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle	FDC de la Moselle	HUMBERT	Gilles	rwittische@fdc57.org	
x	M. le Président de la Fédération de Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Fédération des APPMA de la Moselle	DOHET	Florent	garderie57@orange.fr	EXCUSE
x	M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine	CEN Lorraine	BERRY Roseline KNOCHER	Roseline Alexandre	r.berry@cren-lorraine.fr	
x	M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	CSA	SALVI	Alain	antenne.bas-rhin@conservatoire-sites-alsaciens.eu	
x	M. le Président du Groupement d'Etudes et de Conservation de la Nature en Lorraine	GECNAL	WERNET	Armand	a.wernet@wanadoo.fr	

x	M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	CSRPN de Lorraine	MULLER	Serge	muller@univ-metz.fr	
x	M. le Préfet de la Moselle	Préfecture	MEDDAH	Nacer	christiane.barthel@moselle.gouv.fr,webmestre@moselle.gouv.fr	Excuse
x	M. le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine	DREAL Lorraine	SCHMITT	Karine	karine.schmitt@developpement-durable.gouv.fr	
x	M. le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle	DDT 57 Service Environnement et Développement Rural	COURTOIS	Stéphanie	stephanie.courtois@moselle.gouv.fr	
x	M. le Directeur de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine	Délégation interrégionale	WEILAND	Eric	sd57@oncs.gouv.fr	
x	M. le Directeur de la Délégation Inter-régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	ONEMA	SABOT	Eric	sd57@onema.fr + patrice Muller (adresse mail)	
x	M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	AERM	LEMOINE	Marie	philippe.goetghebeur@eau-rhin-meuse.fr;marie.lemoine@eau-rhin-meuse.fr	

Invités

	Monsieur le Maire	Mairie de Réning	FESTOR	Michel	mairie.rening@wanadoo.fr	
	Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle-Sud	Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle-Sud	KLEIN	Roland	r.klein@cc-sarrebourg.fr	
	M. le Président de l'association le Rouge-gerge	Moselle Groupe LPO Hoste	SELTZER	Jacques	jacques.seltzer@wanadoo.fr 47 rue nationale 57510 Hoste	cf fin de doc. (présent)
	M. le Président du Centre Ornithologique Lorrain	COL	CATHALA	Jean-Louis	j.francoislay54@laposte.net;col-ornitho@wanadoo.fr	
	M. le Président de la CPEPESC Lorraine	CPEPESC Lorraine	CHARPENTIER	Julie	borel.christophe@gmail.com	Excuse

Membres extraits en raison de fusions d'administrations

Fusion DDE et DDAF = DDT

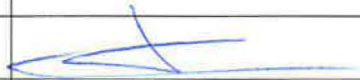
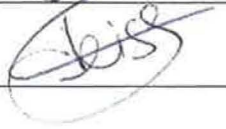
x	M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Moselle	DDAF	VANDEMAELE	Roland		
---	--	------	------------	--------	--	--

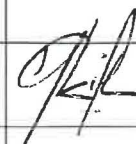
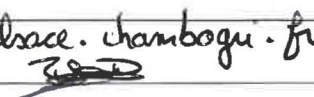
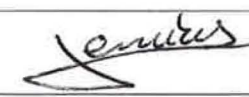
	x	M. le Directeur Départemental de l'Équipement de Moselle	DDT 57 Service Environnement et Développement Rural	LEJEUNE	Monique	
x		M. le Président de l'ADASEA de Moselle	ADASEA	GISSINGER	Denis	

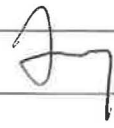
Membres extraits en raison de fusions
d'EPCI

x		Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fenétrange		POIROT	Alfred	
---	--	---	--	--------	--------	--

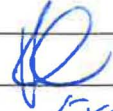
BAS-RHIN :

mbr de droit	mbr consultatif	Titre	Organisme	Nom	Prénom	@ Adresse courriel à compléter SVP	Signature
x		M. le Président du Conseil Régional d'Alsace	Région Alsace	RICHERT	Philippe		
x		M. le Président du Conseil Général du Bas- Rhin	Conseil Général du Bas-Rhin	KENNEL	Guy- Dominique	sebastien.kern@cg67.fr <i>dino.schwaiblmair</i>	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Bissert			mairie.bissert@wanadoo.fr	<i>Excuse</i>
x		Monsieur le Maire	Mairie de Harskirchen			mairie.harskirchen@wanadoo.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Keskastel			mairie.keskastel@free.fr	<i>HO.</i>
x		Monsieur le Maire	Mairie de Sarre-Union	SENE	Marc	mairie@ville-sarre-union.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Schopperten	<i>Reeb</i>	<i>Sylvie</i>	<i>reeb.sylvie@orange.fr</i> mairiedesiewiller@wanadoo.fr	<i>ST</i>
x		Monsieur le Maire	Mairie de Siewiller				
x		Monsieur le Maire	Mairie de Weyer			mairie.weyer@gmail.com <i>M. Rohrbach Christian Adjoint</i>	<i>Pollebach</i>
x		M. le Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue	Communauté de Communes de l'Alsace Bossue			ccab@cc-alsace-bossue.net <i>OSSWALD Tania</i>	
x		M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union	Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union	SENE	Marc	julie.feiss@ccpsu.fr	
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Harskirchen et environs	SIVOM			mairie.harskirchen@wanadoo.fr	
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Sarre-Sud			mairie@ville-sarre-union.fr	<i>Dissous → remplacé par SDEA</i>

		Vallée de la Sarre-Sud					
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Isch	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Isch			sivom.isch@wanadoo.fr	
x		M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	PNRVN	WEBER	Mickaël	jc.genot@parc-vosges-nord.fr	EXCUSE
x		M. le Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin	Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin	KITTE	Miska	sdea@sdea.fr	
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre bas-rhinoise	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre bas-rhinoise	SENE	Marc	mairie@ville-sarre-union.fr	
x		M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	BASTIAN	Jean-Paul	s.fritsch@alsace.chambagri.fr	d. bua @ alsace . chambagri . fr 
x		M. le Président de la Confédération Paysanne d'Alsace	Confédération Paysanne d'Alsace			daniel_starck@orange.fr; domganter@gmail.com	
x		M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin	FDSEA	RAMSPACHER	Denis	s.fritsch@alsace.chambagri.fr	
x		M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin	CDJA	LEMIUS	Frédéric	s.fritsch@alsace.chambagri.fr yacc-de-b-rhinc @ orange . fr	
x		M. le Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Fédé APPMA	ERB	Robert	peche67@wanadoo.fr	EXCUSE
x		M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin	FDC 67	GREINIER	Sébastien	fdc67@fdc67.fr	
x		M. le Président d'Alsace Nature	Alsace Nature	FRIESS	Jean	siegeregion@alsacenature.org; roland.gissinger@orange.fr	
x		M. le Président de la Société d'Entomologie d'Alsace	Société d'Entomologie d'Alsace	BRUA	Christophe	saemzs@gmail.com	
x		M. le Président de l'Association BUFO	BUFO	VACHER	Jean-Pierre	bufo@9online.fr	
x		M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	CSA	TRAUTMANN	Théo	antenne.bas-rhin@conservatoire-sites-alsaciens.eu	
x		M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine	Cen Lorraine	BERRY KNOCHEL SALVI	Roseline Alexandre Alain	r.berry@cren-lorraine.fr	présents
x		M. le Directeur de l'Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin	Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin	LEVY	Marc	marc.levy@tourisme67.com	
x		M. le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	ONEMA	CADIC	Nadou	sd67@onema.fr	

		Région Nord-Est					
x		M. le Directeur Territorial de la Office National des Forêts d'Alsace	ONF	DUNOYER	Jean-Luc	jean-luc.dunoyer@onf.fr	
x		M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine	ONCFS	LUTZ	Jean-Michel	sd67@oncfs.gouv.fr ; Aloyse.magar@oncfs...	
x		M. le Délégué Régional au Tourisme d'Alsace	Comité du Tourisme d'Alsace	KLAERR-BLANCHARD	Georges	georges.klaerr-blanchard@tourisme.gouv.fr	
x		M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	AERM	LEMOINE	Marie	philippe.goetghebeur@eau-rhin-meuse.fr;marie.lemoine@eau-rhin-meuse.fr	
x		Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace	DREAL Alsace	DUJARDIN	Cécile	cecile.dujardin@developpement-durable.gouv.fr	
x		M. le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin	DDT 67	BOUDIMBOU	Guy	guy.boudimbou@bas-rhin.gouv.fr;philippe.hey@bas-rhin.gouv.fr	
x		M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin	Préfecture de la Région Alsace	BOUILLON	Stéphane	prefet.secretariat@bas-rhin.pref.gouv.fr	
x		M. le Sous-Préfet de Saverne	Sous-préfecture de Saverne	BREYTON	Bernard	sp-saverne@bas-rhin.gouv.fr	

Invités :

	M. le Président de l'ANAB	ANAB	GISSINGER	Roland	roland.gissinger@orange.fr	
	M. le Président du GEPMA	GEPMA	HOMMAY	Gérard	contact@gepma.org	EXCUSE

LPO Seltzer Jacques
 SPréf Saverne Anne FISCHEr annie.fischer@moselle.gouv.

Réunions des groupes de travail agricole le 14 janvier 2015 à Sarre-Union (57) et au Val-de-Guéblange (67)

- Lettre d'information aux exploitants agricoles du 8 avril 2014 (report de la campagne MAEC et appel à candidats pour les groupes de travail agricoles).
- Liste des membres des deux groupes de travail
- Lettres d'invitation du 6 janvier 2015 aux membres des groupes de travail agricole
- Compte rendu des groupes de travail



Service Agronomie - Environnement

« Société »

« Civilités » « Nom Prénom »

« Adresse »

« Code_Postal » « Commune »

A Metz, le 08 avril 2014

Objet : Zone Natura 2000 de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch

« Civilités »,

Suite à la réunion d'information sur la **zone Natura 2000 de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch** du 10 décembre 2012, le diagnostic agricole du site a été réalisé par la Chambre d'Agriculture de Moselle.

Des **groupes de travail** agricole étaient alors prévus au printemps 2013 pour proposer des contrats aux exploitants lors des déclarations PAC 2014.

Compte tenu des évolutions de la PAC, ces réunions n'ont pu avoir lieu et **vont être réalisées prochainement**. La signature des contrats est quand à elle reportée à la PAC 2015.

Pour le secteur de la vallée de la **Sarre-Isch**, le groupe de travail réunira un **maximum de 20 personnes** dont les représentants des syndicats agricoles, de la Chambre d'Agriculture, de l'administration et du Conservatoires des Espaces Naturels de Lorraine et des agriculteurs du site.

Si vous souhaitez faire partie de ce groupe de travail, veuillez prendre contact avec Anne BARTH, de la Chambre d'Agriculture de Moselle, au 03 87 66 12 44, avant le 30 avril 2014.

Restant disponible pour plus d'informations.

Veuillez agréer, « Civilités », l'expression de nos salutations distinguées.



Téléphone : 03 87 66 12 44
Email : an



Service Agronomie - Environnement

« Société »

« Civilités » « Nom Prénom »

« Adresse »

« Code_Postal » « Commune »

A Metz, le 08 avril 2014

Objet : Zone Natura 2000 de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch et marais de Francaltroff

« Civilités »,

Suite à la réunion d'information sur la **zone Natura 2000 de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch et marais de Francaltroff** du 10 décembre 2012, le diagnostic agricole du site a été réalisé par la Chambre d'Agriculture de Moselle.

Des **groupes de travail** agricole étaient alors prévus au printemps 2013 pour proposer des contrats aux exploitants lors des déclarations PAC 2014.

Compte tenu des évolutions de la PAC, ces réunions n'ont pu avoir lieu et **vont être réalisées prochainement**. La signature des contrats est quand à elle reportée à la PAC 2015.

Pour le secteur de la vallée de l'**Albe-Zellen** et des marais associés, le groupe de travail réunira un **maximum de 15 personnes** dont les représentants des syndicats agricoles, de la Chambre d'Agriculture, de l'administration et du Conservatoires des Espaces Naturels de Lorraine et des agriculteurs du site.

Si vous souhaitez faire partie de ce groupe de travail, veuillez prendre contact avec Anne BARTH, de la Chambre d'Agriculture de Moselle, au 03 87 66 12 44, avant le 30 avril 2014.

Restant disponible pour plus d'informations.

Veuillez agréer, « Civilités », l'expression de nos salutations distinguées.



Téléphone : 03 87 66 12 44
Email : an

Liste des membres des groupes de travail agricoles (24 personnes)

	Groupe de travail agricole vallée de l'Albe-Zellen	Groupe de travail agricole vallée de la Sarre-Isch
total	8	16
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	x	x
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace		x
Technicien de la Chambre d'Agriculture 57	x	x
Technicien de la Chambre d'Agriculture 67		x
Elu Chambre d'Agriculture 57	x	x
Elu Chambre d'Agriculture 67		x
FDSEA57	x	x
FDSEA67		x
JA 57	x	x
JA 67		x
Confédération paysanne 57	x	x
Confédération paysanne 67		x
DDT 57	x	x
DDT 67		x
DREAL Lorraine	x	x
DREAL Alsace		x

Destinataires in fine

Service Agronomie - Environnement

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

A Metz, le 06 janvier 2015

Objet : Zone Natura 2000 de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch et marais de Francaltroff

Monsieur,

Dans le cadre de la rédaction du Document d'Objectifs de la **zone Natura 2000 de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch et marais de Francaltroff**, nous organisons une réunion de concertation sur les mesures qui pourront être proposées aux exploitants agricoles pour atteindre les objectifs de gestion du site.

Je vous invite donc à y participer :

Le Mercredi 14 janvier 2015 à 10 h 00

A la Communauté de Communes de Sarre-Union

14 Rue Vincent d'Indy à Sarre Union

Comptant sur votre présence et restant disponible pour plus d'informations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Anne BARTH



Consultante Environnement

Destinataires in fine

Service Agronomie - Environnement

Siège Social
64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

A Metz, le 06 janvier 2015

Objet : Zone Natura 2000 de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch et marais de Francaltroff

Monsieur,

Dans le cadre de la rédaction du Document d'Objectifs de la **zone Natura 2000 de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch et marais de Francaltroff**, nous organisons une réunion de concertation sur les mesures qui pourront être proposées aux exploitants agricoles pour atteindre les objectifs de gestion du site.

Je vous invite donc à y participer :

Le Mercredi 14 janvier 2015 à 14 h 00

A la Mairie du Val de Gueblange

Salle du Conseil

Comptant sur votre présence et restant disponible pour plus d'informations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Anne BARTH



Consultante Environnement

Compte rendu

Groupes de travail agricole

14 janvier 2015

« Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch – marais de Francaltroff »

Les Groupes de travail agricoles du site Natura 2000 « Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch – Marais de Francaltroff » se sont réunis le 14 janvier 2015, à 10h00 à la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union pour le secteur des vallées de la Sarre et de l'Isch et à 14h00, au Val de Guéblange, pour le secteur de la Vallée de l'Albe.

Etaient présents à Sarre-Union le matin :

Anne BARTH	Chambre d'Agriculture de la Moselle
Guy BOUDIMBOU	Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
Daniel BRUA	Chambre d'Agriculture d'Alsace
Bernard JACOB	Elu de la Chambre d'Agriculture de la Moselle
Alexandre KNOCH	Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
Sarah LECOMTE	Direction Départementale des Territoires de Moselle
Frédéric LEMIUS	JA Alsace Bossue
Aurélie QUIRIN	Exploitante agricole
Lionel REEB	Exploitant agricole
Olivier ROUSSELLE	FDSEA de Moselle

Etaient excusés pour la réunion du matin :

Yohann LECOUSTEY	FDSEA du Bas-Rhin
Karine SCHMITT	DREAL Lorraine



Etaient présents au Val de Guéblange l'après midi :

Anne BARTH	Chambre d'Agriculture de la Moselle
Sonia BUR	Maire du Val de Guéblange
Daniel HINSCHBERGER	Exploitant agricole
Alexandre KNOCHEL	Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
Sarah LECOMTE	Direction Départementale des Territoires de Moselle
Céline SILLY	Exploitante agricole
Pascal SCHOESER	FDSEA de Moselle

Etaient excusés pour la réunion de l'après-midi :

Philippe HOUPERT	Exploitant agricole
Bernard JACOB	Elu de la Chambre d'Agriculture de la Moselle
Karine SCHMITT	DREAL Lorraine

L'objectif de la réunion du groupe de travail était de réaliser une concertation sur les mesures agricoles qui seront proposées aux exploitants sur le site.

Pour cela, l'ensemble des exploitants avaient été contactés par courrier pour savoir s'ils souhaitaient intégrer le groupe de travail. Les agriculteurs intéressés et les représentants des syndicats agricoles ont ainsi été conviés à cette réunion.

Anne BARTH ouvre la séance et débute par la présentation du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de Moselle (cf. diaporama ci-joint).

Alexandre Knochel poursuit par la présentation du diagnostic écologique du site et définit les couverts sur lesquels seront proposées les mesures agro-environnementales (cf. carte des couverts ci-joint) :

- Les prairies maigres de fauche sont un habitat d'intérêt communautaire, qui si elles sont gérées de manière extensive, expriment une flore très diversifiée. De ceci découle une faune plus variée, notamment au niveau des insectes.
- Les prairies à Azurés, papillons d'intérêt communautaire au cycle de reproduction très exigeant, qui présente une période critique de vulnérabilité de fin juin à début septembre.



- Les prairies à Cuivré des marais, papillon d'intérêt communautaire. En Lorraine, on observe deux générations par an pour le Cuivré des marais, la première vole en mai et juin et la seconde de fin juillet à début septembre.

Anne BARTH poursuit en précisant que les mesures présentées sont des propositions et qu'elles sont à discuter durant la réunion. Elles sont issues d'un catalogue d'engagements nationaux qui définit les cahiers des charges et les modalités de calcul des montants correspondants.

Par exemple, pour une mesure qui comprend un retard de fauche, le montant est calculé à partir du nombre de jours de retard de fauche par rapport à la date de fauche moyenne du territoire, définie par le diagnostic agricole.

Ces mesures sont des contrats volontaires proposés aux exploitants. L'objectif de cette concertation est donc de trouver le bon compromis entre l'efficacité des mesures et le niveau de contrainte pour les exploitants.

Les mesures proposées sont les suivantes :

Couverts	Code MAE	Mesure	Montant (€/Ha/An)
Prairies maigres de fauche	LO_SAIF_FC1	Maintien de la richesse floristique des prairies	66,01 €
	LO_SAIF_FC2	Fauche après le 15 juin	69,86 €
	LO_SAIF_FC3	Absence de fertilisation minérale et organique et fauche après le 15 juin	124,13 €
Prairies à Azurés	LO_SAIF_AZ1	Absence de fertilisation azotée minérale et organique et mise en défens de 30 % de la parcelle du 25 juin au 10 septembre	124,27 €*
Prairies à Cuivrés des Marais	LO_SAIF_CU1	Fauche après le 30 juin	146,36 €
	LO_SAIF_CU2	Absence de fertilisation minérale et organique et fauche après le 30 juin	200,63 €

*le montant présenté dans le diaporama était plus élevé, il s'agissait d'une erreur de calcul.



Les principales remarques des deux groupes de travail au sujet des mesures ont été les suivantes.

Pour les prairies maigres de fauche :

- Pour la mesure de « Maintien de la diversité floristique des prairies » : Attention à bien coordonner ce dispositif avec la souscription des MAE Système Herbager (remplaçante de la PHAE). Compte tenu du fait que ces MAE localisées ne seront pas proposées pour cette déclaration PAC mais pour la suivante, la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin s'interrogeait sur la possibilité pour les exploitants qui souhaiteraient s'engager en MAE Système Herbager dès 2015, de convertir en 2016 une partie de leur engagement en MAE localisée pour les parcelles situées dans la zone Natura 2000. Les administrations seront interrogées sur cette possibilité.
- Pour la mesure Retard de fauche au 15 juin et Absence de fertilisation : les exploitants souhaiteraient que la fertilisation phospho-potassique soit autorisée afin de ne pas détériorer la qualité de la prairie. Suite à ces discussions, la fertilisation autorisée sera de 40 unités de phosphore et de 90 unités de potasse.

Pour les prairies à Azurés :

- Anne Barth vérifiera si un autre montage comportant les mêmes exigences mais plus rémunérateur n'est pas possible.
Après vérification, le montage proposé est le seul possible.

Pour les prairies à Cuivrés des marais :

- Retard de fauche au 30 juin : les exploitants sont réservés sur la souscription d'un retard de fauche de telle ampleur. Après consultation du conseil scientifique du conservatoire, la date est maintenue en l'état afin de conserver l'efficacité de la mesure.
- Pour la mesure Retard de fauche au 30 juin et Absence de fertilisation : les exploitants souhaiteraient que la fertilisation phospho-potassique soit autorisée afin de ne pas détériorer la qualité de la prairie. Suite à ces discussions, la fertilisation autorisée sera de 40 unités de phosphore et de 90 unités de potasse.
- La question a été posée sur la Vallée de l'Albe pour les parcelles actuellement mises à disposition par le Conservatoire avec contrainte de gestion de savoir si la contractualisation des MAE serait possible. La question a été remontée à la DRAAF qui a reçu la réponse du ministère. A priori, cela ne serait plus possible.

Anne BARTH remercie les participants et clôt la séance à 16h00.



Suite à cette réunion le Conservatoire d'Espaces Naturels a constaté qu'un couvert avait été sous-évalué en termes de surface dans leur diagnostic : les Prairies à Molinies. Celles-ci représentent une vingtaine d'hectares et non moins d'un hectare. Compte tenu de ce changement, des mesures seront proposées pour ce couvert. Les cahiers des charges sont les mêmes que pour les mesures pour le couvert Prairies à Cuivrés des marais.

3^e réunion du comité de pilotage commun (Moselle / Bas-Rhin) du 16 février 2015 à Sarre-Union

- Lettre d'invitation du président de la Communauté de communes de Sarre-Union et liste d'envoi
- Compte rendu du COPIL
- Liste de présence



Le mardi 03 février 2015

Le Président

À

Mesdames et Messieurs les membres
du Comité de Pilotage du site NATURA 2000
Voir destinataires in fine

Altwiller

Bischtroff sur Sarre

Bissert

Domfessel

Harskirchen

Herbitzheim

Hinsingen

Keskastel

Oermingen

Rimsdorf

Sarre-Union

Sarrewerden

Schopperten

Voellerdingen

Zollingen

OBJET : invitation au COPIL commun du site Natura 2000 Zone Spéciale de
Conservation « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais du Francaltroff »
FR4100244 et FR4202003 (Moselle/Bas-Rhin) pour la validation du DOCOB

Dossier suivi par : Julie FEISS – 03 88 01 67 05 - julie.feiss@ccpsu.fr

Pièces-jointes :

- Liste des membres du COPIL (Moselle/Bas-Rhin) ;
- Version de travail du DOCOB par voie électronique (téléchargement en ligne) ;
- Plan d'accès.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au Comité de Pilotage du site
Natura 2000 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais du
Francaltroff » qui se tiendra le :

Lundi 16 février 2015 à 14h00

À la Maison des services de Sarre-Union,

1^{er} étage - salle du conseil (voir plan d'accès ci-dessous).

L'ordre du jour de COPIL portera sur :

- Présentation du DOCOB du site Natura 2000 (diagnostic, enjeux, objectifs, outils et plan d'actions) ;
- Échanges avec le COPIL sur le DOCOB ;
- Validation du DOCOB par le collège des collectivités ;
- Points divers.

Fin prévisible : 17h00.

Certain de l'intérêt que vous portez à ce projet, je vous remercie de bien
vouloir participer à cette réunion ou de vous y faire représenter.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération
distinguée.

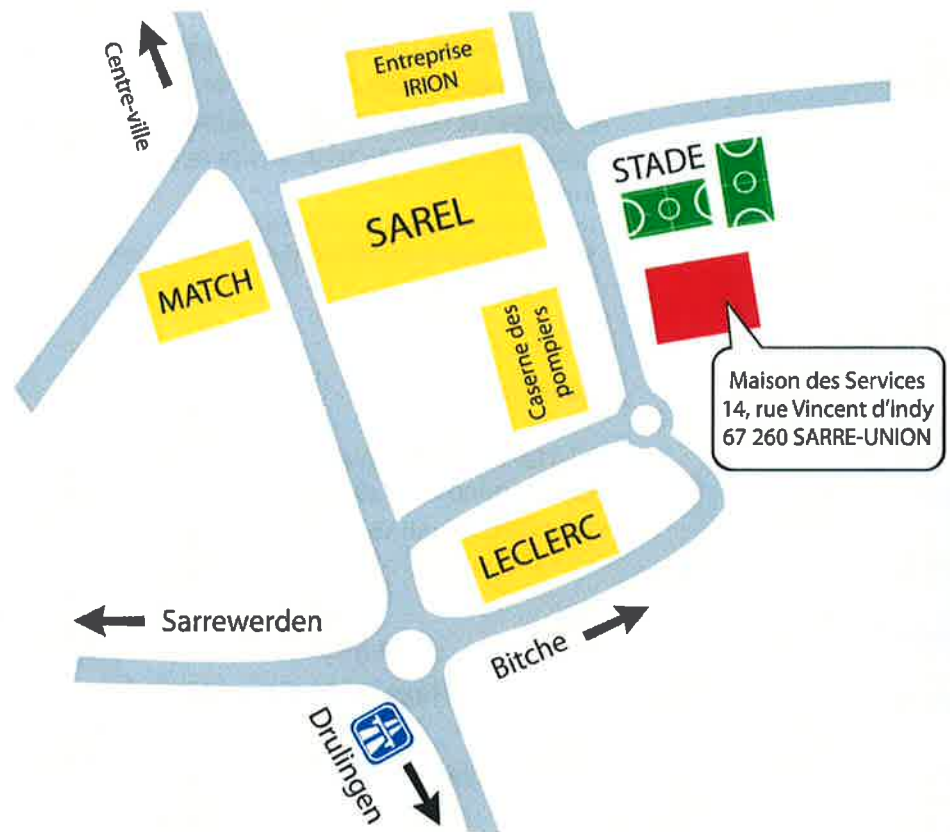
Marc SÉNÉ,
Président du Comité
de Pilotage



**Communauté de
Communes du
Pays de Sarre-Union**

14 rue Vincent d'Indy
67260 SARRE-UNION
Tél. 03 88 01 67 07
Fax. 03 88 01 67 08
Email : contact@ccpsu.fr

PLAN D'ACCES DE
Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union
A la Maison des services de Sarre-Union



MEMBRES COPIL NATURA 2000 - Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff - Moselle et Bas-Rhin

57 - Titre	Nom	Prénom	Organisme	Adresse	BP	CP	Ville
M. le Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine	BEGUIN	Daniel	Région Lorraine	Place Gabriel Hocquard		57036	METZ Cedex 1
M. le Président du Conseil Général de Moselle	WEITEN	Patrick	Conseil Général de la Moselle	1 rue du Pont Moreau		57000	METZ Cedex 1
M. le Président de la Communauté de Communes du Centre mosellan	BITTE	Claude	Communauté de Communes du Centre mosellan	2 rue de Pratel		57340	MORHANGE
M. le Président de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs			Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs	Mairie de Sarraube - Place de la république		57430	SARRALBE
Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes du Saulnois	GEIS	Roland *	Communauté de Communes du Saulnois	14 ter place de la saline		57170	CHÂTEAU-SALINS
Mme ou M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences			CASC	99 rue Maréchal Foch		57200	SARREGUEMINES
Mme ou M. le Président du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines			Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines	99-101 Rue Maréchal Foch Hôtel de la Communauté		57200	SARREGUEMINES
Monsieur le Maire			Mairie de Diffembach-lès-Hellimer	34 rue principale		57660	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER
Monsieur le Maire			Mairie d'Erstroff	5B rue de la mairie		57660	ERSTROFF
Monsieur le Maire	BINTZ	Bruno	Mairie de Francaltroff	2 B rue des Jardins		57670	FRANCALTROFF
Monsieur le Maire			Mairie de Hazembourg	Impasse église		57430	HAZEMBOURG
Monsieur le Maire			Mairie de Hellimer	8 rue école		57660	HELLIMER
Monsieur le Maire			Mairie de Hilsprich	5 rue église		57510	HILSPRICH
Monsieur le Maire			Mairie d'Insming	6 place de l'église		57670	INSMING
Monsieur le Maire			Mairie de Kappelkinge	6 rue de l'église		57430	KAPPELKINGER
Monsieur le Maire			Mairie de Val-de-Guéblange (Le)	8 rue de l'abbé Monsieux		57430	LE VAL DE GUEBLANGE
Monsieur le Maire			Mairie de Lénig	20 rue principale		57670	LENING
Monsieur le Maire			Mairie de Nelling	1 rue de l'Albe		57670	NELLING
Monsieur le Maire			Mairie de Petit-Tenquin	1 rue principale		57660	PETIT-TENQUIN
Monsieur le Maire			Mairie de Sarraube	Place de la république		57430	SARRALBE
Monsieur le Maire			Mairie de Veckersviller	30 rue de l'église		57370	VECKERSVILLER
Monsieur le Maire			Mairie de Willerwald	59 rue principale		57430	WILLERWALD
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle	JACOB	Bernard	CA de la Moselle	64, avenue André Malraux		57045	METZ Cedex 1
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	SCHWALBACH	Christian	FDSEA	64 avenue André Malraux		57045	METZ Cedex 1
M. le Président des Jeunes Agriculteurs de Moselle	GRANDIDIER	Yannick	CNJA	64 avenue André Malraux		57045	METZ Cedex 1
M. le Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle	DELLES	Jean	Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle	Ferme du Tattenwald		57660	BISTROFF
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace	VALLAGEAS	Gilbert	CRPF	41 avenue du Général de Gaulle		57050	LE BAN ST MARTIN
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle	HUMBERT	Gilles	FDC de la Moselle	1 Rue de la Passolte - BP 37815		57078	METZ Cedex 03
M. le Président de la Fédération de Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu	DOHET	Florent	Fédération des APPMA de la Moselle	4 rue du moulin		57000	METZ MAGNY
M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine	SALVI	Alain	CEN Lorraine	3 rue du Président Schuman		57400	SARREBOURG
M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	TRAUTMANN	Théo	CSA	Ecomusée		68190	UNGERSHEIM
M. le Président du Groupement d'Etudes et de Conservation de la Nature en Lorraine	WERNET	Armand	GECNAL	6 rue des Mésanges		57520	LIXING LES ROUHLING
M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	MULLER	Serge	CSRPN de Lorraine	Université de Metz - Campus Bridoux		57070	METZ
M. le Préfet de la Moselle	MEDDAH	Nacer	Préfecture	9 place de la préfecture		57000	METZ
M. le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine	SCHMITT	Karine	DREAL Lorraine	GreenPark - 2 rue Augustin Fresnel		57071	METZ Cedex 3
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle	COURTOIS	Stéphanie	DDT 57 Service Environnement et Développement Rural	17, quai Paul Wiltzer	B.P 31035	57036	METZ Cedex 01
M. le Directeur de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune	WEILAND	Eric	Délégation interrégionale	41-43 route de Jouy		57160	MOULINS-LES-METZ
M. le Directeur de la Délégation Inter-régionale de l'Office National de l'Eau et des Rivières	SABOT	Eric	ONEMA	23 rue des Garennes		57155	MARLY
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	LEMOINE	Marie	AERM	Le Longeau - Route de Lessy	BP 30019	57161	MOULINS-LES-METZ
M. le Président de la Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle-Sud	KLEIN	Roland	Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle-Sud	Z.A.C. des Terrasses de la Sarre / Terrasse NORMANDIE		57400	B.P 50157 SARREBOURG Cedex
Monsieur le Maire	FESTOR	Michel	Mairie de Réning	51 rue de l'Eglise		57670	RENING
M. le Président de l'association le Rouge-gorge	SELTZER	Jacques	Groupe LPO Hoste	47 rue nationale		57510	HOSTE
M. le Président du Centre Ornithologique Lorrain	CATHALA	Jean-Louis	COL	5 rue de Nancy		54690	LAY-SAINT-CHRISTOPHE
M. le Président de la CPEPESC Lorraine	CHARPENTIER	Julie	CPEPESC Lorraine	240 rue de Cumène	Centre Aria	54230	NEUVES MAISONS
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Moselle	VANDEMAELE	Roland	DDAF	1, rue Chanoine Collin		57000	METZ
M. le Directeur Départemental de l'Equipement de Moselle	LEJEUNE	Monique	DDT 57 Service Environnement et Développement Rural	17, quai Paul Wiltzer	B.P 31035	57036	METZ Cedex 01
M. le Président de l'ADASEA de Moselle	GIESSINGER	Denis	ADASEA	64, avenue André Malraux		57045	METZ Cedex 1
67 - Titre	Nom	Prénom	Organisme	Adresse	BP	CP	Ville
M. le Président du Conseil Régional d'Alsace	RICHERT	Philippe	Région Alsace	1 place du Wacken	BP 91006	67070	STRASBOURG
M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin	KENNEL	Guy-Dominique	Conseil Général du Bas-Rhin	Place du quartier blanc		67964	STRASBOURG
Monsieur le Maire			Mairie de Bissert	1 rue du canal		67260	BISSERT
Monsieur le Maire			Mairie de Harskirchen	6 rue de Fénétrange		67260	HARSKIRCHEN
Monsieur le Maire			Mairie de Keskastel	15 rue de la libération		67260	KESKASTEL
Monsieur le Maire	SENE	Marc	Mairie de Sarre-Union	34 grande rue		67260	SARRE-UNION
Monsieur le Maire			Mairie de Schopperten	2 rue principale		67260	SCHOPPERTEN
Monsieur le Maire			Mairie de Siewiller	45 rue des églises		67620	SIEWILLER
Monsieur le Maire			Mairie de Weyer	1 rue de l'église		67320	WEYER
M. le Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue	MATHIA	Jean	Communauté de Communes de l'Alsace Bossue	12 rue des remparts		67430	DIEMERINGEN
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union	SENE	Marc	Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union	14 rue Vincent d'Indy		67260	SARRE-UNION
M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Harskirchen et environs			SIVOM	6 rue de Fénétrange		67260	HARSKIRCHEN
M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Sarre-Sud			Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Sarre	Mairie de Sarrewerden		67260	SARREWERDEN
M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Isch			Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Isch	23 rue Général Leclerc		67320	DRULINGEN
M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	WEBER	Mickaël	PNRVN	Maison du Parc - Château		67290	LA PETITE-PIERRE
M. le Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin			Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin	Espace européen de l'entreprise Schiltigheim	BP 10020	67013	STRASBOURG CEDEX
M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre bas-rhin	SENE	Marc	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre bas-rhin	34 Grand'Rue	BP 57	67260	SARRE-UNION
M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	BASTIAN	Jean-Paul	Chambre d'Agriculture Région Alsace	2 rue de Rome		67309	SCHILTIGHEIM
M. le Conseiller d'Entreprise	BRUA	Daniel	Chambre d'Agriculture Région Alsace	9 rue de Kirwiller		67330	BOUXWILLER
M. le Président de la Confédération Paysanne d'Alsace			Confédération Paysanne d'Alsace	12, rue des Forgerons		67160	SEEBACH
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	RAMSPACHER	Denis	FDSEA	2 rue de Rome		67300	SCHILTIGHEIM
M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin	LEMIUS	Frédéric	CDJA	3 rue de Rome		67300	SCHILTIGHEIM
M. le Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu	ERB	Robert	Fédé APPMA	Lieu-dit La Musau	Route départ	67203	OBERSCHAEFFOLSHEIM
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin	GREINIER	Sébastien	FDC 67	5 rue du Staedel		67100	STRASBOURG
M. le Président d'Alsace Nature	FRIESS	Jean	Alsace Nature	8 rue Adèle Riton		67000	STRASBOURG

M. le Président de la Société d'Entomologie d'Alsace	BRUA	Christophe	Société d'Entomologie d'Alsace	7 rue d'Aldelschoffen		67300	SCHILTIGHEIM
M. le Président de l'Association BUFO	VACHER	Jean-Pierre	BUFO	8 rue Adèle Riton		67000	STRASBOURG
M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	TRAUTMANN	Théo	CSA	Ecomusée		68190	UNGERSHEIM
M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine	SALVI	Alain	Cen Lorraine	3 rue du Président Schuman		57400	SARREBOURG
M. le Directeur de l'Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin	LEVY	Marc	Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin	9 rue du Dôme		67000	STRASBOURG
M. le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	CADIC	Nadou	ONEMA	33a rue de la Tour		67200	STRASBOURG
M. le Directeur Territorial de la Office National des Forêts d'Alsace	DUNOYER	Jean-Luc	ONF	Cité Administrative	14 rue du M	67084	STRASBOURG
M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	LUTZ	Jean-Michel	ONCFS	Maison du Frasey2 rue du Château		67290	LA PETITE-PIERRE
M. le Délégué Régional au Tourisme d'Alsace	KLAERR-BLANCH	Georges	Comité du Tourisme d'Alsace	2 route d'Oberhausbergen	BP 20226	67000	STRASBOURG
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	LEMOINE	Marie	AERM	Le Longeau - Route de Lessy	BP 30019	57161	MOULINS-LES-METZ
Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	DUJARDIN	Cécile	DREAL Alsace	8 rue Adolphe Seyboth		67000	STRASBOURG
M. le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin	BOUDIMBOU	Guy	DDT 67	14 rue du Maréchal Juin	BP 61003	67070	STRASBOURG
M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin	BOUILLON	Stéphane	Préfecture de la Région Alsace	5 Place de la République		67073	STRASBOURG
M. le Sous-Préfet de Saverne	DEBONS	Cédric	Sous-préfecture de Saverne	3 rue du Tribunal		67700	SAVERNE
M. le Président de l'ANAB	GISSINGER	Roland	ANAB	20 rue de Rimsdorf		67260	SARRE-UNION
M. le Président du GEPMA	HOMMAY	Gérard	GEPMA	8 rue Adèle Riton		67000	STRASBOURG
M. le Président de la LPO Alsace	MULLER	Yves	LPO Alsace	8 rue Adèle Riton		67000	STRASBOURG

**Compte rendu du 3^e comité de pilotage commun
Lundi 16 février 2015 à Sarre-Union (67)**

**Site Natura 2000 FR4100244 et FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff » Moselle/Bas-Rhin
- Zone de Conservation Spéciale (Directive Habitats)**

Rédaction : Alexandre KNOCHÉL (CEN Lorraine)

Validé par le comité de suivi le 02/03/2015

Un comité de pilotage commun des sites Natura 2000 FR4100244 et FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff » (Moselle/Bas-Rhin) s'est déroulé pour la troisième fois le 16 février 2015 à 14h00 à Sarre-Union (Maison des services) sous la présidence de M. TAESCH, élu de la CCPSU et maire de Sarrewerden. Il avait pour objet la validation du DOCOB : rappel des diagnostics, hiérarchisation et plan d'actions.

Pièces jointes : diaporama présenté au COPIL et feuille d'émargement.

Étaient présents :

	Nom	Titre
M.	Adjoint au maire	Mairie de Nelling
Mme et M.	BERRY Roseline et KNOCHÉL Alexandre	CEN Lorraine
M.	BEYER David	Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
M.	BOUDIMBOU Guy	DDT 67
M. et Mme	BRUA Daniel et KLEIN Véronique	Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
M.	BURR René	Mairie de Siewiller
M.	DELLES Jean	Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle
M.	DIDIER Sébastien	BUFO
M.	DIDIER Sébastien	LPO Alsace (invitée)
M.	ERNST Antoine	Mairie de Léning
Mme	FRITSCH Sophie	ONEMA 67
M.	GISSINGER Roland	ANAB (invitée)
M.	GISSINGER Roland	Alsace Nature
Mme	GUNTHER Patricia	Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M.	KLEIN Roland	Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle-Sud (invitée)
M.	LEMIUS Frédéric	CDJA du Bas-Rhin
Mme	LITZENBURGER Corine	Préfecture de la Moselle
Mme	MONTLOUIS-GABRIEL	DDT 57 Service Environnement et Développement

	Vanessa	Rural
M.	<i>non précisé</i>	Mairie de Hazembourg
M.	<i>non précisé</i>	Mairie de Sarralbe
Mme	OSSWALD Tania	Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (président excusé)
Mme	REEB Sylvie	Mairie de Schopperten
M.	SAYS Jean	LPO (groupe local de Hoste)
Mme	SCHMITT Karine	DREAL Lorraine
M.	SCHOESER Pascal	FDSEA
M. et Mme	TAESCH Jean-Joseph et FEISS Julie	Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union (président excusé)
M.	THIRIET Jean-Paul et HAXAIRE Henri	Mairie de Willerwald (M. le Maire excusé)
M.	WERNET Armand	GECNAL de Sarreguemines

Étaient excusés :

	Nom	Titre
M.	ASAEL Stéphane	CRPF
M.	BASTIEN Pierre-Emmanuel	CPEPESC Lorraine
M.	BITTE Claude	Communauté de Communes du Centre mosellan
M.	BRUA Christophe	Société Alsacienne d'Entomologie
M.	DEBONS Cédric	Sous-préfecture de Saverne
M.	DOHET Florent	Fédération des APPMA de la Moselle
M.	JACOB Bernard et BARTH Anne	Chambre d'Agriculture de Moselle
Mme	LEMOINE Marie	AERM
M.	<i>non précisé</i>	Mairie de Diffembach-lès-Hellimer
M.	<i>non précisé</i>	Mairie d'Erstroff
M.	<i>non précisé</i>	Mairie de Kappelkingen
M.	RICHERT Philippe	Région Alsace
M.	SABOT Eric	ONEMA 57
Mme	SCHOENENBERGER Catherine	ONCFS 67

- Préambule :

M. TAESCH, en qualité de 3^e vice-président de la Communauté de Communes de Sarre-Union, introduit le COPIL en remerciant la trentaine de participants pour leur présence et en excusant M. SÉNÉ, président de la CCPSU, retenu par les derniers événements survenus à Sarre-Union.

Karine SCHMITT de la DREAL Lorraine indique que l'ensemble du COPIL se prononcera sur la validation du DOCOB et pas uniquement le collège des élus comme indiqué par erreur dans l'ordre du jour de la lettre d'invitation au COPIL.

- Exposé du DOCOB :

Présentation du DOCOB et en particulier des actions

Alexandre KNOCH du **CEN Lorraine** présente sous forme d'un diaporama (en pièce-jointe) le DOCOB : rappels synthétiques sur le bloc 1 « diagnostics du DOCOB » (enjeux biologiques, activités humaines, menaces, objectifs de conservation, hiérarchisation des enjeux de la ZSC) ; présentation du bloc 2 « plan d'action » du DOCOB.

Le CEN Lorraine apporte des précisions concernant la partie opérationnelle agricole du plan d'action. Il s'agit du projet de PAEC rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Moselle dans le cadre du marché de rédaction du DOCOB. Si la réglementation et les directives évoluent d'ici là, ce projet devra être mis à jour par l'organisme mandaté pour son dépôt en novembre 2015 auprès de la Région Alsace et de la Région Lorraine. Le dépôt de la lettre d'intention intervient habituellement en septembre.

- Phase d'échanges et de questions :

Patricia GUNTHER de la FDAPPMA du Bas-Rhin précise que la Bouvière (*Rhodeus sericeus*), en annexe II de la Directive Habitats, a été découverte lors de pêches électriques sur le site au niveau de la Sarre et en dehors du site sur l'Isch. **CEN Lorraine** : ses données seront ajoutées au diagnostic biologique du DOCOB.

Roland GISSINGER de l'ANAB (invitée au COPIL) s'interroge sur la notation élevée du critère « rareté régionale » de la Cigogne blanche et de la fréquentation pourtant en nombre sur le site. En comparaison, il indique que le Damier de la succise a une note de 1. **CEN Lorraine** : les espèces (comme les habitats) ont été hiérarchisés en tant qu'enjeux suivant un système de cotation scientifique sur 16 avec 4 critères d'évaluation. Le critère « rareté régionale » est directement lié à la note ZNIEFF de l'espèce qui a été qualifiée en Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Le site étant pour 2/3 en Lorraine, les notes ZNIEFF de Lorraine ont été retenus pour la hiérarchisation du DOCOB. Après vérification post-COPIL, nous avons constaté qu'une erreur s'est glissée dans la cotation du Damier qui passe de 1 à 3 sur le critère « rareté régionale ». Merci à l'ANAB de nous l'avoir signalé.

Armand WERNET du GECNAL de Sarreguemines nous interroge sur le niveau d'enjeu supérieur de la Pie-grièche écorcheur (prio. 2) sur le Râle des genêts (prio. 3). **CEN Lorraine** : la cotation du Râle sur le site est plus basse en raison de l'aspect anecdotique de l'espèce sur le site (présence occasionnelle) qui décote le Râle sur deux critères d'évaluation dont la représentativité régionale. Ça n'a pas de sens de prioriser une espèce artificiellement car cela occasionnerait des actions (donc des moyens) injustifiées vis-à-vis de l'enjeu réel (phénomène de soupoudrage). Le **CEN et la DREAL** signalent qu'il existe une mesure d'urgence souple en Lorraine pour aider cette espèce « à la carte » et de façon très ciblée et efficace.

Patricia GUNTHER de la FDAPPMA du Bas-Rhin nous interroge sur les mesures de gestion sur les ouvrages de petite hydraulique sur les cours d'eau et fossés. Le **CEN Lorraine** précise qu'il s'agit d'opérations sur des sites protégés par des communes mosellanes et le CEN Lorraine à Francaltroff-Erstroff et Léning. Ces actions sont strictement encadrées par les autorités compétentes (ONEMA et DDT) suivant le régime de déclaration/autorisation. Des curages concernent des fossés qui ne sont pas considérés comme des cours d'eau. Le CEN précisera les fiches actions pour éviter de quelconques confusions à ce sujet.

Armand WERNET du GECNAL de Sarreguemines nous interpelle sur la nécessité de collaboration entre les différentes administrations sur la thématique Natura 2000, notamment l'ONEMA afin que les actions entreprises aillent dans le même sens et ne soient pas contre productives. À ce sujet, l'ONEMA indique qu'il travaille sur le secteur via des pêches électriques pour mieux connaître les populations piscicoles et il travaille également sur des projets de frayères.

Roland GISSINGER de l'ANAB (invitée au COPIL) signale une erreur dans le tableau des actions d'animation pour la vallée de l'Albe en page 124 où la CCPSU apparaît comme financeur potentiel. Le **CEN Lorraine** corrigera pour la version définitive du DOCOB.

Roland GISSINGER de l'ANAB (invitée au COPIL) s'étonne que sa demande du précédent COPIL n'ait pas été intégré, en l'occurrence la mention en enjeux de connaissance d'inventaires sur les plantes, insectes, batraciens, mammifères (hors chiroptères) hors sites conservatoire d'espaces naturels. Le **CEN Lorraine** précise que suite à la demande de l'ANAB, la mention du Vulpin utriculé a été rajoutée au DOCOB pour pure information (protégé en Alsace) mais que la demande concernant tous les taxons hors Directives n'est pas valable. En effet, la rédaction d'un DOCOB est un exercice strict axé sur les textes de références des directives européennes et leurs annexes. La DREAL abonde en ce sens en précisant que les financements Natura 2000 ne peuvent qu'être attribués pour les espèces d'intérêt communautaire. De plus, un DOCOB n'a pas vocation à être exhaustif. Le **CEN Lorraine** propose à l'ANAB de se rapprocher de la démarche ZNIEFF qui semble la plus adaptée vis-à-vis de ces notions d'inventaires généralistes.

Karine SCHMITT de la DREAL Lorraine nous informe que les FSD (=Fichiers Standards de Données) des ZSC doivent être continuellement mis à jour et pas uniquement lors des renouvellements des DOCOB. Les FSD servent de supports officiels vis-à-vis des évaluations d'incidence Natura 2000 lors de projets sur les sites Natura 2000.

- Phase de validation du DOCOB par le COPIL

Après soumission au vote par Karine Schmitt de la DREAL Lorraine, **le DOCOB commun** du site NATURA « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff » (ZSC FR4100244 et FR4202003) **est adopté à l'unanimité** par les membres présents du COPIL.

- Points divers

Précisions données par la **DREAL Lorraine** :

Après transmission du DOCOB finalisé aux services de l'État compétent (DREAL pour la Lorraine et DDT 67 pour l'Alsace), ces derniers déposeront aux préfets respectifs pour signature un projet d'arrêté d'approbation avec une note explicative.

L'étape suivante sera l'animation du DOCOB sur les sites Natura 2000. Il y aura désignation de deux maîtres d'ouvrage. Cependant, une collectivité pourrait superviser l'animation, par exemple en régie, afin de mutualiser les moyens humains mobilisés.

Le CEN Lorraine informe les membres du COPIL qu'ils seront destinataires (suivant les modalités du marché) des trois tomes composant le DOCOB sous la forme d'un CD qui leur sera expédié.

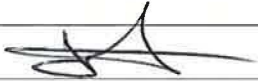
Le COPIL s'achève à 16h15 avec les remerciements de circonstance pour la participation des membres du COPIL à la validation du DOCOB, cette étape importante de la vie du site Natura 2000. La **DREAL Lorraine** félicite le CEN Lorraine pour le travail accompli quand bien même la rédaction a pu présenter un caractère laborieux.

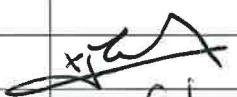
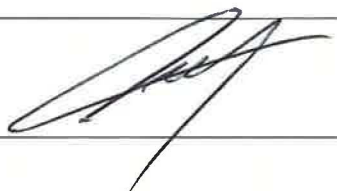


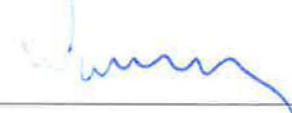
COPIE Natura 2000 – 16 février 2015 – Sarre-Union (67) – Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union
Site FR4100244-FR4202003 « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais du Francaltroff »

Liste de présence (mis à jour le 13/02/2015)

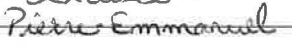
MOSELLE :

mbr de droit	mbr consultatif	Titre	Organisme	Nom	Prénom	@ Adresse courriel à compléter SVP	Signature
x		M. le Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine	Région Lorraine	BEGUIN	Daniel	marie pierre.augustin@lorraine.eu;sandra.dolweck@lorraine.eu	
x		M. le Président du Conseil Général de Moselle	Conseil Général de la Moselle	WEITEN	Patrick	clarisse.sztuka@cg57.fr	
x		M. le Président de la Communauté de Communes du Centre mosellan	Communauté de Communes du Centre mosellan	BITTE	Claude	cc-centremosellan@wanadoo.fr;k.albrech@cc-cm.fr	<i>excuse</i>
x		M. le Président de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs	Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs			mairie.sarralbe@wanadoo.fr;secretariat.maire@mairie-sarralbe.fr	
x		Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes du Saulnois	Communauté de Communes du Saulnois	GEIS	Roland	administration@cc-saulnois.fr	
x		Mme ou M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences	CASC			david.beyer@agglo-sarreguemines.fr	
x		Mme ou M. le Président du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines	Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines			pays_sbs@yahoo.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Diffembach-lès-Hellimer			mairie.diffembachleshellimer@orange.fr	<i>excuse</i>
x		Monsieur le Maire	Mairie d'Erstroff			mairie.erstroff@wanadoo.fr	<i>excuse</i>
x		Monsieur le Maire	Mairie de Francaltroff	BINTZ	Bruno	mairie.francaltroff@west-telecom.com	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Hazembourg			mairie.hazembourg@orange.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Hellimer			commune.hellimer@orange.fr	

x		Monsieur le Maire	Mairie de Hilsprich				
x		Monsieur le Maire	Mairie d'Insming			mairie.insming@libertysurf.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Kappelkinger			mairiekappelkinger@wanadoo.fr	excuse
x		Monsieur le Maire	Mairie de Val-de-Guéblange (Le)			mairie.valdegueblange@wanadoo.fr;sburleval@gmail.com	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Léning			mairie.lening@wanadoo.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Nelling			mairie-nelling@wanadoo.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Peiti-Tenquin			mairie.petit-tenquin@orange.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Sarralbe			mairie.sarralbe@wanadoo.fr;secretariat.maire@mairie-sarralbe.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Veckersviller			veckersviller@wanadoo.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Willerwald	(maire excuse) représenté		contact@mairie-willerwald.fr	HAYAL - THIAET
x		M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle	CA de la Moselle	JACOB	Bernard	anne.barth@moselle.chambagri.fr;bernard.jacob@safer-lorraine.com	excuse
x		M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Moselle	FDSEA	SCHWALBACH SCHÖESER	Christian Paul	chappellewalschbronn@orange.fr;contact@fdsea57.fr	
x		M. le Président des Jeunes Agriculteurs de Moselle	CNJA	GRANDIDIER	Yannick	ja57@moselle.chambagri.fr	
x		M. le Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle	Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle	DELLES	Jean	earl.tattenwald@orange.fr	
x		M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace	CRPF	VALLAGEAS	Gilbert	gilbert.vallageas@crpf.fr;stephane.asael@crpf.fr;lorrainealsace@crpf.fr	- excuse - Stephane ASACL.
x		M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle	FDC de la Moselle	HUMBERT	Gilles	rwittische@fdc57.org	
x		M. le Président de la Fédération de Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Fédération des APPMA de la Moselle	DOHET	Florent	garderie57@orange.fr	
x		M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine	CEN Lorraine	SALVI	Alain	r.berry@cren-lorraine.fr	Roseline BERRY Alexandre KNOCHER
x		M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	CSA	TRAUTMANN	Théo	antenne.bas-rhin@conservatoire-sites-alsaciens.eu	

x		M. le Président du Groupement d'Etudes et de Conservation de la Nature en Lorraine	GECNAL	WERNET	Armand	a.wernet@wanadoo.fr	
x		M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	CSRPN de Lorraine	MULLER	Serge	muller@univ-metz.fr	
	x	M. le Préfet de la Moselle	Préfecture	MEDDAH	Nacer	christiane.barthel@moselle.gouv.fr,webmestre@moselle.gouv.fr	LITZENBURGER Grin 
	x	M. le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine	DREAL Lorraine	SCHMITT	Karine	karine.schmitt@developpement-durable.gouv.fr	
	x	M. le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle	DDT 57 Service Environnement et Développement Rural	NONTLOUIS - GOURTOIS GABRIEL	Vanessa Stéphanie	vanessa - montlaux - gabriel stephanie.courtois@moselle.gouv.fr	
	x	M. le Directeur de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine	Délégation interrégionale	WEILAND	Eric	sd57@oncfs.gouv.fr;	
	x	M. le Directeur de la Délégation Inter-régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	ONEMA	SABOT	Eric	sd57@onema.fr; patrice.muller@onema.fr	excuse!
	x	M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	AERM	LEMOINE	Marie	philippe.goetghebeur@eau-rhin-meuse.fr;marie.lemoine@eau-rhin-meuse.fr	excuse!

MOSELLE : invités

mbr de droit	mbr consultatif	Titre	Organisme	Nom	Prénom	@ Adresse courriel à compléter SVP	Signature
		Monsieur le Maire	Mairie de Réning	FESTOR	Michel	mairie.rening@wanadoo.fr	
		Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle-Sud	Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle-Sud	KLEIN	Roland	r.klein@cc-sarrebourg.fr	
			Groupe local LPO "Pays des lacs" (Hoste)	SELTZER	Jacques	jacques.seltzer@wanadoo.fr	M ^r Says Jean. 
		M. le Président du Centre Ornithologique Lorrain	COL	CATHALA	Jean-Louis	j.francoislay54@laposte.net; col-ornitho@wanadoo.fr	
		M. le Président de la CPEPESC Lorraine	CPEPESC Lorraine	CHARPENTIER	Julie	borel.christophe@gmail.com; pe.bastien@cpepesc-lorraine.fr	- excusee -  BASTIEN

Membres extraits en raison de fusions d'administrations

Fusion DDE et DDAF = DDT

x	M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Moselle	DDAF				
x	M. le Directeur Départemental de l'Équipement de Moselle	DDT 57 Service Environnement et Développement Rural				
x	M. le Président de l'ADASEA de Moselle	ADASEA				

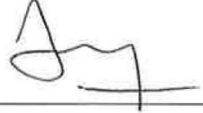
Membres extraits en raison de fusions d'EPCI

x	Mme ou M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fenétrange					
---	---	--	--	--	--	--

BAS-RHIN :

mbr de droit	mbr consultatif	Titre	Organisme	Nom	Prénom	@ Adresse courriel à compléter SVP	Signature
x		M. le Président du Conseil Régional d'Alsace	Région Alsace	RICHERT	Philippe	christian.dronneau@region-alsace.eu	<i>exuse</i>
x		M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin	Conseil Général du Bas-Rhin	KENNEL	Guy-Dominique	sebastien.kern@cg67.fr; denis.schwab@cg67.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Bissert			mairie.bissert@wanadoo.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Harskirchen			mairie.harskirchen@wanadoo.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Keskastel			mairie.keskastel@free.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Sarre-Union	SENE	Marc	mairie@ville-sarre-union.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Schopperten	REEB	Sylvie	mairie.shopp@wanadoo.fr; reeb.sylvie@orange.fr	<i>exuse</i>
x		Monsieur le Maire	Mairie de Siewiller	BURN	René	mairiedesiewiller@wanadoo.fr	
x		Monsieur le Maire	Mairie de Weyer			mairie.weyer@gmail.com	
x		M. le Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue	Communauté de Communes de l'Alsace Bossue	MATHIA	Jean.	ccab@cc-alsace-bossue.net; tania.osswald@cc-alsace-bossue.net	<i>exuse</i>
x		M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union	Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union	SENE	Marc	julie.feiss@ccpsu.fr	<i>exuse</i> TRESCH Jean Joseph
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Harskirchen et environs	SIVOM			mairie.harskirchen@wanadoo.fr	
x		M. le Président du Syndicat	SDEA			nadia.peiffer-puh@sdea.fr; philippe.kuhry@sdea.fr	
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Isch	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Isch			sivom.isch@wanadoo.fr	
x		M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	PNRVN	WEBER	Mickaël	jc.genot@parc-vosges-nord.fr	
x		M. le Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin	Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin			sdea@sdea.fr	
x		M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre bas-rhinoise	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Sarre bas-rhinoise	SENE	Marc	mairie@ville-sarre-union.fr	

x	M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	BASTIAN BRUA	Veronique Jean-Paul Daniel	d.brua@alsace.chambagri.fr	<i>302</i> vice présidente <i>[Signature]</i>
x	M. le Président de la Confédération Paysanne d'Alsace	Confédération Paysanne d'Alsace			daniel_starck@orange.fr; domganter@gmail.com	
x	M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin	FDSEA	RAMSPACHER	Denis	s.fritsch@alsace.chambagri.fr	
x	M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin	CDJA	LEMIUS	Frédéric	gaec-de-la-honau@orange.fr	<i>Jemius</i>
x	M. le Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Fédé APPMA	ERB GUNTHER	Robert	peche67@wanadoo.fr	<i>Patricia</i>
x	M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin	FDC 67	GREINIER	Sébastien	fdc67@fdc67.fr	
x	M. le Président d'Alsace Nature	Alsace Nature	FRIESS	Jean	siegeregion@alsacenature.org; roland.gissinger@orange.fr	<i>[Signature]</i>
x	M. le Président de la Société d'Entomologie d'Alsace	Société d'Entomologie d'Alsace	BRUA	Christophe	saemzs@gmail.com	<i>excuse</i>
x	M. le Président de l'Association BUFO	BUFO	VACHER	Jean-Pierre	bufo.alsace@gmail.com;	<i>Sébastien DIDIER</i>
x	M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	CSA	TRAUTMANN	Théo	antenne.bas-rhin@conservatoire-sites-alsaciens.eu	
x	M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine	Cen Lorraine	SALVI	Alain	r.berry@cren-lorraine.fr	<i>Roseline GERRY</i> <i>Alexandre KNOCHER</i>
x	M. le Directeur de l'Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin	Agence pour le Développement Touristique du Bas-Rhin	LEVY	Marc	marc.levy@tourisme67.com	<i>[Signature]</i>
x	M. le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Région Nord-Est	ONEMA	CADIC	Nadou	sd67@onema.fr	<i>Sophie FRETSCH présente</i> <i>(- excuse - → voir 57)</i> <i>Eric SABER.</i>
x	M. le Directeur Territorial de la Office National des Forêts d'Alsace	ONF	DUNOYER	Jean-Luc	jean-luc.dunoyer@onf.fr	
x	M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine	ONCFS	LUTZ	Jean-Michel	sd67@oncfs.gouv.fr	<i>- excuse -</i> <i>Catherine SCHOENENBERGER</i>
x	M. le Délégué Régional au Tourisme d'Alsace	Comité du Tourisme d'Alsace	MACE	Laurent	laurent.mace@directe.gouv.fr	
x	M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	AERM	LEMOINE	Marie	philippe.goetghebeur@eau-rhin-meuse.fr; marie.lemoine@eau-rhin-meuse.fr	<i>excusée</i>
x	Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace	DREAL Alsace	DUJARDIN	Cécile	cecile.dujardin@developpement-durable.gouv.fr	

	x	M. le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin	DDT 67	BOUDIMBOU	Guy	guy.boudimbou@bas-rhin.gouv.fr;philippe.hey@bas-rhin.gouv.fr	
	x	M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas- Rhin	Préfecture de la Région Alsace	BOUILLON	Stéphane	prefet.secretariat@bas-rhin.pref.gouv.fr	
	x	M. le Sous-Préfet de Saverne	Sous-préfecture de Saverne	BREYTON DEBONS	Bernard Gérard	sp-saverne@bas-rhin.gouv.fr	- excuse -

BAS-RHIN : invités

		M. le Président de l'ANAB	ANAB	GISSINGER	Roland	roland.gissinger@orange.fr	
		M. le Président du GEPMA	GEPMA	HOMMAY	Gérard	contact@gepma.org	

LPO Alsace DIDIER Sebastien alsace.vapars@lpo.fr

Membre(s) extrait(s)

x	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Sarre-Sud					
---	---	--	--	--	--	--